

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Nicole Boulet, Présidente
 M. Jacques Pelletier, Commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-THOMAS
PAR DÉPÔT RIVE-NORD INC.

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 5 avril 2005, à 19 h 30
Saint-Thomas-de-Joliette (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:	3
MME AUDREY COUTU:	21
M. ANDRÉ BEAUDET:	33
M. RICHARD GIROUX:	37
M. MARCEL BÉLANGER:	47
M. ANDRÉ VILLENEUVE:	60
M. JEAN-MICHEL RONDEAU:	74
M. GUY ROY:	76
MME CONSTANCE SÉGUIN:	78
M. NORMAND GRÉGOIRE:	82
MME CLAIRE TELLIER:	85

MOT DE LA PRÉSIDENTE

MME NICOLE BOULET:

5 Alors mesdames, messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas. Je suis Nicole Boulet et je préside cette Commission d'enquête et d'audiences publiques. Je suis accompagnée de monsieur Jacques Pelletier, Commissaire.

10 Je vous rappelle que le mandat de tenir une enquête et audience publique sur le projet a été confié au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Thomas Mulcair.

15 Nous avons tenu ici même les 7, 8, 9 et 10 mars derniers la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

20 Ce soir, la Commission est accompagnée de mesdames Julie Milot, Sophie Hamel-Dufour et de monsieur Guy Fortin, analystes. Madame Renée Poliquin, coordonnatrice au secrétariat de la Commission, vous a accueillis ce soir. Elle est disponible pour répondre à vos questions à l'arrière de cette salle.

25 La Commission est également assistée d'une équipe des services gouvernementaux, messieurs Daniel Moisan et Jean Métivier, qui sont responsables de la sonorisation. Enfin, madame Louise Tremblay est chargée de la sténotypie et va enregistrer tous les propos des séances de cette deuxième partie de l'audience.

30 Les centres de consultation mis sur pied par le BAPE pour le bénéfice de tous les citoyens depuis le début de la période d'information resteront ouverts jusqu'à la remise du rapport de la Commission, soit le 21 juin 2005. Il s'agit de la bibliothèque municipale de Berthierville, la bibliothèque Ginette Rivard-Tremblay à Lanoraie, la bibliothèque Léopold Desrosiers à Sainte-Geneviève-de-Berthier, la bibliothèque municipale de Saint-Thomas pour, dans tous ces cas, pour la version papier du dossier, et la bibliothèque municipale de Joliette en raison d'un accès gratuit au site Internet du BAPE. Le dossier est également disponible à la bibliothèque centrale
35 de l'Université du Québec à Montréal, de même qu'au bureau du BAPE à Québec. De plus, vous pouvez consulter le site de la Commission via Internet.

40 En plus des documents issus de la première partie d'audience, les mémoires, incluant ceux qui ne seront pas présentés publiquement, ainsi que les transcriptions de cette deuxième partie d'audience quand elles seront disponibles, seront déposés dans tous les centres de consultation au cours des jours qui suivent les séances. Les versions électroniques de ces documents seront aussi accessibles dans le site Internet de la Commission.

45 Enfin, l'étude d'impact et les documents déposés sont encore disponible dans cette salle pour toute la durée des séances de cette deuxième partie. Vous pouvez les consulter en vous

adressant à madame Poliquin. Cependant, nous vous demandons de le consulter sur place de manière à ce qu'il reste accessible à tous.

50 Permettez-moi maintenant de vous expliquer le déroulement des séances de cette deuxième partie.

D'abord, la Commission tiendra trois séances. En plus de la séance de ce soir, la Commission siégera mercredi, le 6 en après-midi à compter de 13H00 et en soirée à compter de 19H00.

55 Les personnes et groupes qui ont signifié à la Commission leur intention de présenter un mémoire seront appelés à venir présenter leur position.

60 Je désire préciser cependant que la Commission a reçu un certain nombre de mémoires qui ne comportaient pas les coordonnées des personnes concernées. N'ayant pu rejoindre ces personnes, la Commission ne rendra pas public lesdits mémoires et n'en tiendra pas compte dans son rapport.

65 Alors, tel qu'entendu avec chacun des interlocuteurs, la présentation ne doit pas dépasser 10 minutes, et je serai très stricte à cet égard.

70 Suite à chacune des présentations, la Commission se réserve toute la latitude voulue pour approfondir les sujets et questionner les positions soulevées par les participants afin de bien les comprendre. Il ne faudrait pas interpréter le questionnement de la Commission comme étant révélateur de sa position.

75 Je précise que la Commission est en enquête et qu'elle s'intéresse aux arguments invoqués dans les mémoires, qu'ils soient en faveur ou contre le projet. Elle s'intéresse aux suggestions qui pourraient permettre de bonifier certains aspects du projet. Dans ce contexte, le nombre de présentations favorables ou défavorables au projet n'a pas d'importance pour la Commission.

80 À la fin de chaque séance, une période de rectification des faits est prévue, ceci pour permettre au promoteur, aux requérants de l'audience, aux personnes-ressources ou à toute autre personne qui serait concernée par les propos tenus de rectifier des faits qui auraient été dits ou exprimés par écrit et relatifs au dossier, des faits erronés qui auraient été mentionnés durant la séance de ce soir ou les séances subséquentes, et non pas des opinions.

85 Si des personnes veulent se prévaloir de ce droit de rectification, tel que le stipulent les règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques, elles sont invitées, lorsqu'elles prendront connaissance des informations qui ne sont pas exactes, à se prévaloir de ce droit en s'inscrivant au registre à l'arrière auprès de madame Poliquin. Ainsi, à la fin de chacune des séances, j'inviterai la ou les personnes qui se sont inscrites à corriger les faits erronés.

90

Je souligne que le droit de rectification ne permet pas de débattre des positions qui sont exprimées mais bien de corriger des données erronées. Alors je peux donner un exemple, une personne qui affirme que la capacité de l'agrandissement proposé est de 2 millions de tonnes, c'est une donnée qui, selon l'information fournie, n'est pas exacte, donc elle peut être rectifiée.

95

Si, par ailleurs, quelqu'un disait que l'enfouissement des matières résiduelles contribue à la présence d'odeurs désagréables, voire même nauséabondes à certains moments, c'est une opinion que la personne exprime, donc ce n'est pas une information qui peut être rectifiée. Lorsqu'une personne utilise le droit de rectification, ses propos doivent être brefs et factuels. Je le répète, ce n'est pas un débat.

100

Après cette deuxième et dernière partie publique, la Commission exprimera dans un rapport ses constatations, son analyse et son avis sur le projet. Il est important de se rappeler que la Commission qui est devant vous ce soir n'est pas décisionnelle. Son mandat consiste à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une appréciation environnementale et sociale du projet à la lumière des opinions émises par les citoyens et les organismes qui participent à l'audience publique.

105

Le rapport de la Commission sera transmis au ministre au plus tard le 21 juin 2005. J'ajoute que le ministre dispose de 60 jours pour le rendre public.

110

Parallèlement à la partie publique de cette procédure, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse environnementale, et c'est à la lumière des deux évaluations que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et à quelles conditions appartient au Conseil des ministres du gouvernement du Québec.

115

En terminant, afin d'assurer le respect de tous les participants de cette séance, les manifestations d'approbation ou de désapprobation ainsi que des attitudes désobligeantes de la part des participants envers d'autres interlocuteurs ne sont pas tolérées.

120

Je vous rappelle qu'il n'est pas permis de fumer dans cette salle et que, bien sûr, si vous avez des téléphones cellulaires, il serait important de les fermer, pour le bénéfice de tous et de toutes.

125

Alors, nous allons maintenant débiter avec la première présentation. J'inviterais madame Agnès Derouin Plourde, de la municipalité de Saint-Thomas, à venir présenter son mémoire.

130

Bonsoir, madame.

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

Bonsoir, madame Boulet, monsieur Pelletier.

135

Je crois que le mémoire a déjà été déposé donc il ne semble pas nécessaire de le relire au complet.

MME NICOLE BOULET:

140

Non, vous pouvez nous faire part des composantes les plus importantes effectivement.

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

145

Le Conseil municipal de Saint-Thomas a adopté, lors de sa session de mars, une résolution nous autorisant à déposer un mémoire, le mémoire a été accepté par l'ensemble des membres du conseil, et la décision de présenter le mémoire, c'est pour faire valoir nos opinions face à un site d'enfouissement qui est situé sur notre territoire.

150

Et la municipalité ne peut pas se donner plus de pouvoirs ni prendre plus d'obligations que la loi nous en donne. Nous sommes régis par certaines lois, nous sommes régis par le Code municipal, donc nous allons procéder selon nos pouvoirs et nos obligations dans ce mémoire, et nous respectons toutes les opinions de nos citoyens et de nos citoyennes.

155

Nous respectons également les opinions qui sont données ou qui sont dites par nos municipalités voisines, comme Sainte-Geneviève-de-Berthier et Lanoraie, ainsi que leurs citoyens et leurs citoyennes.

160

Par contre, comme municipalité responsable, nous nous devons de traiter nos industries et nos commerces selon les lois et les obligations et selon les pouvoirs que la municipalité a, et nous ne voulons pas nous donner plus de pouvoirs que nous en avons. Je crois que nous sommes assez suffisamment régis comme ça.

165

Donc le mémoire a été pensé, il ne faut pas dire non plus que Sainte-Geneviève-de-Berthier, on a fait des tentatives pour discuter avec eux, parce que c'est depuis 2000 que le Conseil municipal a rencontré Sainte-Geneviève-de-Berthier, et le conseil du temps a fait quelques rencontres avec eux mais leurs opinions différaient des nôtres, et les orientations se sont en allées vers d'autres points.

170

Nous avons voulu cheminer seuls dans ce dossier, et nous en sommes arrivés à une entente. Aussi, parce que je l'explique dans le mémoire, la MRC prenait les devants et modifiait son schéma d'aménagement, la municipalité n'avait pas d'autre choix que de le suivre sinon c'est la MRC qui le modifiait.

175

Nous avons fait, nous avons embauché un avocat, et nous avons eu les recommandations d'un avocat et, avec les membres du conseil présent qui ont assisté à toutes les rencontres, il devenait presque ridicule de dépenser l'argent des citoyens pour se battre contre quelque chose sur lequel nous n'avions pas de pouvoirs.

180

Donc, je le répète, comme municipalité, nous nous en sommes tenus aux obligations et

aux pouvoirs qu'une municipalité a.

Je crois que ça peut compléter les informations de mon mémoire.

185 **M. JACQUES PELLETIER:**

Bonsoir, madame.

190 **MME NICOLE BOULET:**

Nous avons quelques questions à vous poser si vous voulez.

M. JACQUES PELLETIER:

195 Quand vous dites que le mémoire que vous nous déposez représente l'ensemble de l'opinion des membres du conseil, est-ce que je dois comprendre que c'est une résolution unanime?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

200

C'est exact.

M. JACQUES PELLETIER:

205

Des membres du conseil?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

210

Oui.

M. JACQUES PELLETIER:

Je vais vous poser quelques questions relativement au mémoire. Peut-être, je vais vous situer dans un contexte, est-ce que vous avez la copie du mémoire avec vous?

215

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

Oui.

220 **M. JACQUES PELLETIER:**

Je fais référence à la page 4, la page 4 qui fait référence à la première réaction du conseil au moment où les événements se sont présentés. Vous alléguiez que l'exploitation d'une nouvelle cellule d'enfouissement perpétuera les désagréments suivants. Au nombre de ces inconvénients-là, il y a, premièrement, mentionné les pertes financières de la valeur des

225

propriétés immobilières et des terres environnementales.

Est-ce que, à votre connaissance, le L.E.S. ou les opérations sur le site nuisent à la valeur des propriétés?

230

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

Bien, si ces allégations ont été mises à l'intérieur de notre mémoire, monsieur Pelletier, c'est, si vous voyez, au début du deuxième paragraphe, c'est indiqué:

235

La première réaction du conseil municipal a été de contester légalement ce projet d'expansion...

240

Et c'étaient les appréhensions que nous avons au début et, après discussion, nous avons discuté presque un an, un an et demi avec différents intervenants, avec la Santé publique, nous avons rencontré aussi tous les organismes, les mouvements ou les associations, et vous pourriez poursuivre avec le deuxième paragraphe, qui s'en va à notre deuxième réaction, et qui a dit qu'est-ce qui ferait en sorte qu'on puisse accepter un site d'enfouissement sur notre territoire, il fallait s'assurer justement que les terres avoisinantes ne perdent pas de valeur, que les terres avoisinantes ne soient pas privées en eau, que...

245

M. JACQUES PELLETIER:

Mais est-ce que je dois comprendre que le Conseil municipal considère que les valeurs des propriétés valent moins à cause des opérations qui ont cours au site de Dépôt Rive-Nord?

250

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

Nous n'avons jamais fait d'évaluation sur les résidences autour du site, malheureusement je ne peux pas vous répondre. Je sais qu'il y a eu une évaluation marchande de faite avec les propriétés autour du site et, à mon humble avis, il ne semble pas y avoir de dépréciation due au site, mais le Conseil municipal ne s'est jamais penché sur cette question.

255

M. JACQUES PELLETIER:

260

Il n'y a pas d'allègement fiscal non plus qui est consenti aux riverains?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

L'évaluation est la même, faite par un évaluateur agréé, partout sur le territoire de la municipalité.

265

M. JACQUES PELLETIER:

270

J'aimerais que vous me documentiez un tout petit peu le deuxième argument qui est

présenté, toujours en référence à votre première réaction. On parle d'odeurs nauséabondes qui sont dégagées régulièrement par les activités du site et perçues à plus de 6 kilomètres à la ronde. Tout d'abord, j'aimerais ça que vous me précisiez un tout petit peu ce que le Conseil municipal entend par **régulièrement**.

275

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

Bon, comme je vous ai mentionné, le mémoire, il a été fait avec l'ensemble des membres du conseil, et chaque membre du conseil qui avait quelque chose à installer ou à ajouter à l'intérieur du mémoire a été mis. Nous avons un conseiller municipal qui demeure à 6 kilomètres du site d'enfouissement, et il nous affirme qu'il a, certaines journées, des odeurs qui proviennent du site.

280

M. JACQUES PELLETIER:

285

Donc il peut témoigner de ce fait-là?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

290

J'ai un conseiller municipal qui l'affirme, oui.

M. JACQUES PELLETIER:

295

Le troisième argument concerne l'accroissement de la circulation de véhicules lourds sur une partie du réseau routier de la municipalité et puis, évidemment, ça a des conséquences, notamment au coût d'entretien et de réfection du réseau routier, le bruit, les odeurs des camions, et cetera.

300

Est-ce que, dans les faits, ça s'est confirmé les éléments que vous nous citez là? De quelle manière vous pouvez constater ces choses?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

305

C'est facilement constatable. On sait, tout le monde le sait qu'il y a quelques centaines de camions qui passent à tous les jours. Ça passe sur notre réseau routier.

M. JACQUES PELLETIER:

310

Donc les réseaux routiers, peu importe à qui ils appartiennent, ont à subir cette charge de transport et, évidemment, présentent des usures plus ou moins élevées selon les circonstances?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

315

C'est certain que nos routes, comme la route 158, elle a été faite pour avoir du transport lourd. On a d'autres chemins que nous avons dû interdire le transport lourd. Par contre, le

chemin d'accès pour se rendre au site d'enfouissement, c'est beaucoup de transport lourd qui passe par là parce qu'il n'y a presque pas de résidences autour.

320 C'est certain que ça cause une usure à l'asphalte et à nos chemins, et on n'est pas sans penser que, autant que Sainte-Geneviève-de-Berthier, le camionnage, il est utilisé sur le côté de Saint-Thomas, donc ça a des impacts sur le réseau routier.

M. JACQUES PELLETIER:

325 Mon autre question concerne la deuxième réaction du conseil. Au sixième ou septième alinéa, vous dites que le projet, dans les conditions pour qu'il soit acceptable aux yeux du conseil, vous dites que:

330 **Le projet ne doit pas entraîner un accroissement de la quantité de déchets traités annuellement.**

Donc ce que je dois comprendre par là c'est que la quantité de déchets est une problématique qui préoccupait le conseil, et le fait qu'on veuille le limiter était de nature à rendre l'entente acceptable. Est-ce que je me trompe là-dessus?

335

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

340 Si on revient au début de la deuxième réaction et que le conseil s'est penché sur qu'est-ce qui pourrait faire en sorte qu'un site d'enfouissement soit acceptable sur notre territoire, il est déjà là.

345 Ça faisait plus que 10 ans que le site était sur le territoire de Saint-Thomas et, au moment où il a été implanté, je pense qu'il n'y a personne qui s'est opposé à son implantation. Là, nous devons vivre avec un site qui est en place et qui reçoit déjà une quantité de matières résiduelles.

Donc une des conditions dans les ententes avec la compagnie était de faire en sorte qu'il n'y ait pas plus de déchets qui rentrent dans l'avenir qu'il y en a actuellement.

M. JACQUES PELLETIER:

350

Donc la quantité de déchets traitée est importante?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

355

Très importante.

M. JACQUES PELLETIER:

360 Si c'était limité aux seuls besoins des MRC de Joliette et de d'Autray, ce serait une autre façon de limiter les quantités, est-ce que ça paraissait acceptable aux yeux de la municipalité de

Saint-Thomas?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

365 C'est un pouvoir qui appartient à la MRC de limiter les quantités de déchets étant donné
que c'est un site privé, ce n'est pas un site municipal. Si c'était un site municipal, on exigerait une
quantité selon les normes de la municipalité. On ne peut pas actuellement empêcher la quantité
qui rentre, à moins que la MRC limite la quantité ou limite le territoire sur lequel les déchets
proviennent.

370

M. JACQUES PELLETIER:

Mais dans un monde un peu idéal, de limiter les quantités, c'est quelque chose de
souhaitable aux yeux du Conseil municipal?

375

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

380 La question de limiter les quantités, aux yeux du Conseil municipal, on n'en a jamais
discuté. On a toujours parlé de ce qu'il y avait actuellement en place et qu'on ne devait pas
augmenter le nombre de déchets qui rentraient en place.

M. JACQUES PELLETIER:

385 Merci. J'aimerais peut-être parler un peu de l'entente, du protocole d'entente qui a eu lieu
entre la municipalité de Saint-Thomas et Dépôt Rive-Nord.

Cette entente est d'une durée de combien de temps?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

390

Dès que les déchets vont pouvoir être enfouis dans la nouvelle cellule, si la nouvelle
cellule a son autorisation, à ce moment-là, c'est une entente qui a une durée de 5 ans,
renouvelable.

395

M. JACQUES PELLETIER:

Et cette entente a été adoptée au Conseil municipal, est-ce qu'il y avait là aussi
unanimité?

400

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

Non, l'entente a été adoptée au Conseil municipal en novembre 2001, et ça a été adopté
à la majorité des membres du Conseil municipal.

405

M. JACQUES PELLETIER:

410 Est-ce que la municipalité de Saint-Thomas s'est préoccupée de voir si les citoyens étaient d'accord avec une proposition majoritaire? Est-ce qu'ils ont été consultés par un référendum ou par d'autres mécanismes quelconques?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

415 Je vous ai mentionné tantôt que la municipalité ne peut pas se donner plus de pouvoirs qu'elle en a. Il n'y avait pas lieu, dans les règlements ou les lois, de tenir un référendum sur une résolution municipale comme celle-ci.

420 Donc les membres du conseil représentent l'ensemble des citoyens et, à la table du Conseil municipal, moi-même et les membres du conseil, nous travaillons pour l'ensemble des citoyens de la municipalité.

M. JACQUES PELLETIER:

425 Donc il n'y a pas eu de consultation des citoyens?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

430 On a toujours été à l'écoute de nos citoyens, on a toujours été à l'écoute des citoyens, quand nos sessions de conseil se font, ce sont des sessions publiques, et les citoyens sont toujours invités à venir poser leurs questions ou nous demander de quoi dépend notre administration municipale. Donc nous avons toujours été à l'écoute de nos citoyens.

MME NICOLE BOULET:

435 Est-ce que ça veut dire que, si vous êtes à l'écoute de vos citoyens, comme la décision était partagée, est-ce que ça veut dire que les citoyens étaient partagés, comme le conseil l'était, ou... Vous me dites que vous êtes à l'écoute, donc vous êtes en mesure de nous dire ce qu'ils pensaient, si vous n'avez pas fait de référendum.

440 **MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:**

Dans un référendum, c'est 50% plus 1.

MME NICOLE BOULET:

445 Oui.

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

450 Je ne peux pas vous dire que c'est 50 plus 1 dans les intérêts des citoyens pour le site

d'enfouissement sur le territoire de la municipalité de Saint-Thomas, mais je peux vous dire que ce n'est pas l'ensemble de la population qui est contre le fait d'avoir un site d'enfouissement sur notre territoire.

455 Le site d'enfouissement, comme je vous dis, il est là, il est là depuis plus de 10 ans sur le territoire de Saint-Thomas. Le fait est que, actuellement, nous sommes en demande ou en processus d'agrandissement. C'est certain que le site d'enfouissement, s'il n'avait pas eu de demande d'agrandissement, ça ne causait de problème à personne, excepté les gens qui sont situés autour du site.

460 Si vous parlez à des gens à l'extrémité de la municipalité, jusqu'à 5 ans, jusqu'à quelques années, il y en a qui ne le savait même pas qu'on avait un site d'enfouissement sur notre territoire. Puis il y en a qui ne reste pas tellement loin puis qui se sont rendus compte qu'il y a un site d'enfouissement mais que, v'là 10 ans, ils ne le savaient pas non plus qu'il y avait un site
465 d'enfouissement.

MME NICOLE BOULET:

Écoutez, j'aimerais savoir, la municipalité a adopté la résolution de façon partagée. Je
470 veux savoir, dans peut-être un an ou deux, il y aura des élections municipales. Est-ce que le Conseil municipal, à ce moment-là, s'il y a des changements au Conseil municipal, est-ce que le conseil peut revenir sur la décision que vous avez prise?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

475 Sur la décision, vous voulez dire quelle décision?

MME NICOLE BOULET:

480 La décision, l'entente que vous avez eue avec le promoteur.

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

485 Sur l'entente?

MME NICOLE BOULET:

490 Est-ce que le conseil pourrait éventuellement décider qu'il n'accepte plus cette entente-là?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

495 Dans l'entente, il y a un paragraphe qui nous dit que si une des deux parties veulent revoir les termes, ils doivent en aviser l'autre 6 mois avant. Donc s'ils veulent revoir les termes, ils peuvent en aviser mais aucune des deux parties ne peut mettre fin à l'entente, tout comme la

compagnie ne peut pas mettre fin à l'entente, le Conseil municipal ne peut pas mettre fin à l'entente, mais ils peuvent renégocier l'entente.

MME NICOLE BOULET:

500

Dans un autre ordre d'idée, j'aimerais savoir, vous nous avez dit tout à l'heure que c'était la MRC qui avait les responsabilités en ce qui concerne les matières résiduelles.

505

Peut-être que je me trompe mais, à ce que je sache, ce sont les municipalités qui ont la responsabilité de gérer au quotidien les matières résiduelles sur leur territoire, c'est-à-dire de s'assurer de leur collecte, de leur envoi au site d'enfouissement ou de la récupération et du recyclage; est-ce que je me trompe?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

510

Vous ne vous trompez pas. Par contre, à la MRC de Joliette, il y a eu une délégation de pouvoirs de donnée à la MRC, et c'est la MRC qui gère la récupération et qui gère les contrats également, parce qu'elle va en appel d'offres et en soumissions avec les 10 municipalités de la MRC de Joliette.

515

Donc la délégation de pouvoirs a été donnée à la MRC, et ce sont eux qui s'occupent de voir à ce que, dans chaque municipalité, il y a eu compostage ou, c'est-à-dire du compostage, c'est un projet dans notre plan de gestion des matières résiduelles, mais qu'il y a de la récupération et que les matières sont bien amassées à chaque jour.

520

MME NICOLE BOULET:

525

Donc, évidemment, actuellement, il y a des orientations vers la récupération et le recyclage. Est-ce que je dois comprendre, qu'est-ce que je dois comprendre? Est-ce que la municipalité est impliquée d'une façon quelconque pour inciter les gens à faire de la récupération ou du recyclage?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

530

Oui, la municipalité a fait l'acquisition de bacs de récupération bleus de 260 litres, les gros c'est 360, les petits c'est...

MME NICOLE BOULET:

535

Ce n'est pas grave, peu importe la grosseur.

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

540

Ce sont les moyens, ce ne sont pas les petits bacs, on a fait l'acquisition de bacs de 160 litres et puis ça fait presque un an et demi, et la récupération des matières récupérables a

augmenté depuis cette période.

On entend encore poursuivre avec l'augmentation pour se rendre à l'objectif désiré, qui est de 65%.

545

MME NICOLE BOULET:

Actuellement, est-ce que vous savez à quel pourcentage la récupération et le recyclage se font dans la municipalité?

550

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

Chez nous, ça devrait être entre 25 et 35% aisément.

555

M. JACQUES PELLETIER:

J'aimerais revenir à la convention de partenariat, et à la page 7 de votre mémoire, au dernier point. Vous dites que l'entreprise, on parle des engagements de Dépôt Rive-Nord à l'égard de la municipalité:

560

L'entreprise s'engage, advenant une contamination, un assèchement ou un épuisement des sources d'eau potable des résidants de la municipalité pour des raisons attribuables à l'exploitation du site, d'assurer les coûts des travaux nécessaires à l'adduction d'eau potable aux résidences concernées.

565

Est-ce que vous avez une idée des travaux qui pourraient être concernés, des travaux qui seraient envisagés sous cette rubrique-là?

570

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

C'est que, actuellement, on n'a pas envisagé les travaux qui devront être faits. On ne sait pas exactement de quelle nature ce sera, de quelle ampleur les travaux nécessiteront. On sait tout simplement que la compagnie s'engage à fournir de l'eau aux résidants s'il advenait une contamination qui était causée par le site d'enfouissement.

575

M. JACQUES PELLETIER:

Est-ce que, dans votre esprit, ça pourrait aller jusqu'à construire un aqueduc municipal?

580

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

Dans mon esprit, oui.

585

M. JACQUES PELLETIER:

Dans le même ordre d'idée, vous avez, à la toute fin de ce paragraphe, cité:

590 **Tous les critères jugés essentiels par la municipalité sont inscrits dans la convention même, constituant ainsi une garantie supplémentaire.**

Et là, vous dites:

595 **Un comité municipalité-entreprise a également été créé pour voir au respect de cette convention et faire le suivi du projet.**

Comment fonctionne ce comité municipalité-entreprise? Est-ce qu'il est sur pied actuellement? Est-ce qu'il se réunit? De qui il est composé?

600

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

605 Le comité ne s'est jamais rencontré parce que la convention n'est pas encore en force et on n'a pas à aller négocier l'entente actuellement. Donc le comité a été nommé, et probablement que lorsque la cellule sera en force et que l'entente prendra vigueur également, parce que là, elle est comme à moitié en force, on a reçu les parties qui convenaient avec l'autorisation de la CPTAQ, mais pour la balance, la convention, l'entente n'est pas encore en force donc...

M. JACQUES PELLETIER:

610

Mais la municipalité a reçu des sommes d'argent de Dépôt Rive-Nord sous cette entente?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

615 Oui, parce que, dans le premier paragraphe, on a reçu un 250 000 à la signature de l'entente et, ensuite de ça, on a reçu un 250 000 lorsque toutes décisions finales ont été rendues à la CPTAQ, ça a passé par le Tribunal administratif et tout et, à ce moment-là, quand les autorisations ont été données d'exclure de la zone agricole, la municipalité a reçu un 250 000.

620 **M. JACQUES PELLETIER:**

De qui est composé le comité municipalité-entreprise?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

625

Ça a été nommé en 2001. Si ma mémoire est bonne, on a un employé municipal, il y a moi-même et une troisième personne qui devrait être nommée de part égale entre l'entreprise et la municipalité.

630

M. JACQUES PELLETIER:

Est-ce qu'il y a des citoyens qui sont sur ce comité?

635 **MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:**

Sur ce comité-là, non. Ce sont des élus étant donné que c'est une entente qui a été signée par le Conseil municipal, et le comité a pour but de faire respecter l'entente de la présente convention.

640

M. JACQUES PELLETIER:

J'ai une dernière question, madame. Pouvez-vous me préciser quel pourrait être l'impact sur le développement de la municipalité de Saint-Thomas de l'exploitation du L.E.S. de Dépôt Rive-Nord?

645

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

L'impact sur le développement?

650

M. JACQUES PELLETIER:

Oui.

655 **MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:**

Est-ce que vous parlez du développement résidentiel ou du développement...?

M. JACQUES PELLETIER:

660

Le développement harmonieux de la municipalité de Saint-Thomas. Est-ce qu'il est favorisé par cette entreprise ou est-ce que les activités qui y ont cours pourraient, au contraire, freiner le développement de la municipalité?

665 **MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:**

Actuellement, si je regarde, au développement résidentiel, nous avons très peu de terrains en zone blanche, et l'été passé, l'année passée, nous avons construit au-delà de 25 résidences. C'était une des années record.

670

Cette année, nous nous enlignons encore pour accepter un nouveau développement au centre du village et c'est un projet de 80 maisons. Donc je ne penserais pas que le domaine résidentiel soit affecté par ça.

675

Au restant de la municipalité, c'est zoné vert et il y a très peu de résidences qui peuvent

demander une dérogation pour se construire, il faut passer par la CPTAQ, donc il n'y a pas de possibilité d'agrandir ailleurs dans la municipalité.

680 Donc il y a des demandes, la municipalité voit pour peut-être un projet de 5 ans, 10 ans, faire du développement industriel, agro-alimentaire aussi.

685 Étant donné que nous sommes 95% agricoles, nous voulons axer les activités futures de la municipalité vers l'agro-tourisme et l'agro-alimentaire, mais ce sont encore des démarches qui sont à longue échéance, mais je ne pense pas que ce soit freiné par la présence d'un site d'enfouissement parce que, sur notre territoire, nous sommes assez bien placés pour dire que nous possédons 3 carrières, 3 sablières, un site d'enfouissement. Nous avons les étangs aérés de la Ville de Joliette qui sont situés à l'entrée ouest de la municipalité, nos propres étangs aérés, donc le territoire est assez bien nanti en fait d'industries qui ne rapportent pas de taxes, comme on dit.

690

M. JACQUES PELLETIER:

Le territoire est composé à 95% agricole, vous m'avez dit?

695

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

Oui.

700

M. JACQUES PELLETIER:

Est-ce que, à votre connaissance, si le développement résidentiel n'est pas freiné par toutes les activités que vous m'avez mentionnées, est-ce que les activités agricoles, elles, peuvent subir des inconvénients?

705

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

À cause du site d'enfouissement toujours?

710

M. JACQUES PELLETIER:

Oui.

715

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

À ma connaissance, les activités agricoles sont en pleine transformation à Saint-Thomas parce que nous avons la municipalité qui avait le plus de terres à tabac, et c'est fini, c'est tombé à zéro, il n'y a plus aucun producteur de tabac à Saint-Thomas, donc tous les producteurs sont en transformation de leur culture, et c'est quand même très difficile pour eux parce qu'ils doivent avoir une réorientation nouvelle, et ce sont des essais qu'ils font.

720

Où ils font du canneberge, c'est une terre qui faisait du tabac, là, ils vont faire des légumes, ils vont faire plein de choses, donc ils ont de l'espoir de faire autre chose. Partout dans la municipalité, c'est la même chose.

725 D'ici 3 ans, on pense que les gens vont vraiment avoir une nouvelle technique, et c'est pour ça aussi on dirige les orientations de la municipalité vers le développement agro-alimentaire pour que les gens de la place puissent vendre leurs produits, que ce soit des fruits ou des légumes, et qu'il y ait des kiosques à la ferme, des circuits touristiques.

730 Donc je ne crois pas que les terres agricoles soient pénalisées à cause du site d'enfouissement, mais elles sont surtout pénalisées à cause de la mondialisation, si vous voulez, parce que le tabac se fait partout à moindre coût, donc il n'y en a plus dans le Québec.

M. JACQUES PELLETIER:

735

Merci, madame.

MME NICOLE BOULET:

740 Est-ce que, je vais continuer dans le sens de mon collègue, est-ce que, justement, le fait que le site d'enfouissement côtoie des productions agricoles, vous parlez de fruits, de légumes, de canneberges, est-ce que la perception des gens peut influencer, par exemple, d'une façon ou d'une autre, cette espèce de voisinage d'un lieu d'enfouissement sanitaire avec la production alimentaire?

745

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

La perception des gens qui demeurent près du site d'enfouissement?

750 **MME NICOLE BOULET:**

Des gens qui achètent de ces aliments-là ou qui les produisent ou qui...

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

755

Moi, j'ai de la difficulté à savoir qu'est-ce que les autres gens perçoivent, parce que c'est... Moi, ce que je perçois, je pense que l'UPA a signé une entente avec l'entreprise également pour protéger les agriculteurs, et les mieux placés pour savoir si les agriculteurs ou si les gens qui achètent des produits de la ferme sont pénalisés, c'est l'UPA ou le syndicat de base qui les représente.

760

Puis, à ma connaissance, il n'y a rien eu dans l'entente qui faisait en sorte de protéger les gens qui font de l'agriculture parce qu'ils ne pourront pas vendre leurs produits parce qu'ils sont situés près d'un site. Mais, personnellement, je ne peux pas me prononcer là-dessus.

765

MME NICOLE BOULET:

Merci beaucoup, madame. Excusez, une petite dernière.

770 **M. JACQUES PELLETIER:**

Toute petite dernière question, madame Derouin. Vous avez dit on a signé une entente pour se protéger, l'UPA a également signé une entente avec le promoteur pour protéger ses agriculteurs, est-ce que les entités qui n'ont pas signé d'entente ne seraient pas protégées?

775

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

Qu'est-ce que vous voulez dire par des entités qui n'ont pas signé d'entente?

780 **M. JACQUES PELLETIER:**

Les autres municipalités ou les autres groupements ou les autres organisations.

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

785

Nous avons signé une entente, nous, pour être, comme je le dis dans le mémoire, être peut-être chien de garde et voir exactement ce qui se passe au site.

790

Mais si les autres municipalités n'ont pas signé d'entente, ils ont eu l'opportunité de le faire mais, comme j'ai dit au début de mon énoncé, on doit respecter ce que chaque municipalité ou ce que chaque citoyen pense ou fait, donc c'est leur responsabilité à eux de penser ou de ne pas penser de signer une entente avec une compagnie.

795

Nous, si on l'a fait, ce n'est pas en pensant que l'autre va le faire ou quoi que ce soit. Nous avons été **leader** seuls dans notre mouvement. Si eux veulent le faire, bien, comme ils ont eu la possibilité avec la MRC, ce n'est pas moi qui vais décider.

M. JACQUES PELLETIER:

800

Et par cette entente-là maintenant, vous vous sentez protégée?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

805

Ça dépend ce que vous entendez par protégée. Tout ce qu'on a demandé à la compagnie, ça a été accepté, donc on pense que si la compagnie est responsable, ils vont faire leurs engagements.

M. JACQUES PELLETIER:

810

Merci beaucoup.

MME NICOLE BOULET:

815 Juste peut-être une dernière petite question d'information. Je pense que c'est dans les années 90, il y a une partie du site qui était, en fait, du territoire où est le site qui était dans la municipalité de Sainte-Geneviève et qui s'est retrouvée dans la municipalité de Saint-Thomas, est-ce que vous pouvez nous expliquer c'est pour quelle raison que la modification s'est faite?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

820 Ça remonte de longtemps parce que, à ce moment-là, le Conseil municipal du temps a demandé d'être changé de MRC, et ça a pris peut-être 5 ans, 6 ans, je ne le sais pas, avant que le gouvernement accepte que la municipalité de Saint-Thomas ne fasse plus partie de la MRC de d'Autray mais fasse partie de la MRC Joliette.

825 **MME NICOLE BOULET:**

Pourquoi il voulait ce changement-là?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

830 Il faudrait peut-être demander aux élus du temps parce que, dans les résolutions qu'ils ont passées, il n'y a rien qui dit pourquoi ils voulaient changer de MRC. Je ne sais pas.

MME NICOLE BOULET:

835 C'est vraiment à la demande de la municipalité, ce n'est pas une réorganisation administrative?

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

840 Non, non c'est le conseil du temps qui a demandé de changer de MRC, peut-être parce qu'il disait que leur affinité était plus vers Joliette, que les citoyens allaient plus vers Joliette, mais la raison exacte, elle n'est pas indiquée nulle part, il n'y a aucun document qui le spécifie clairement pourquoi la municipalité a changé de MRC. Ça fait déjà plusieurs années puis ça fait
845 seulement que 4 ans que je suis au Conseil municipal.

MME NICOLE BOULET:

850 Oui, je comprends mais, si ma mémoire est bonne, il y a une partie du terrain où est installé le site qui était dans Sainte-Geneviève et qui, dans les années 90, je ne me souviens plus exactement en quelle année, s'est retrouvée dans la municipalité de Saint-Thomas, donc c'est un changement de juridiction par rapport à une partie du terrain. Est-ce qu'il y avait une raison pour ça?
855

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

Vous voulez dire qu'il y a du territoire de Sainte-Geneviève...

860 **MME NICOLE BOULET:**

Qui s'est refusionné.

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

865

Que c'est rendu à Saint-Thomas?

MME NICOLE BOULET:

870

C'est ça.

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

875

Ça, il aurait peut-être fallu le demander à mon représentant, directeur général, qui était ici lors des premières audiences. Lui, il était en poste à ce moment-là. Ça, je n'étais pas au courant.

MME NICOLE BOULET:

880

Si on n'a pas la réponse de quelqu'un pendant ces jours-ci, on vous écrira pour avoir la réponse.

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

885

À la municipalité, si le directeur général a des documents à cet effet qui disent qu'il y a eu du territoire de Sainte-Geneviève qui a été donné à Saint-Thomas à cause du changement de MRC, ça devrait être indiqué à quelque part ça.

MME NICOLE BOULET:

890

Merci beaucoup, madame.

MME AGNÈS DEROUIN PLOURDE:

895

Merci.

MME NICOLE BOULET:

900

J'inviterais maintenant madame Audrey Coutu. Bonsoir, madame.

MME AUDREY COUTU:

Bonsoir.

905 **MME NICOLE BOULET:**

Bonsoir, monsieur.

M. DANIEL COUTU:

910

Bonsoir, madame la Présidente, bonsoir, messieurs.

MME NICOLE BOULET:

915

Bonsoir. Vous êtes monsieur?

M. DANIEL COUTU:

Daniel Coutu.

920

MME NICOLE BOULET:

Daniel Coutu, parfait. Allez-y.

925 **MME AUDREY COUTU:**

Bonjour à vous deux.

** Lecture du mémoire **.

930

Je vais céder la parole à mon père qui a quelques spécifications à faire.

MME NICOLE BOULET:

935

Allez-y.

M. DANIEL COUTU:

Si on m'accorde un petit peu de temps.

940

MME NICOLE BOULET:

Oui.

945

M. DANIEL COUTU:

950 Vu que je reste dans les environs, pas bien loin du site de canneberges, j'ai assisté à
quelques séances qu'il y a eu, puis j'aimerais faire quelques petites réflexions, des commentaires
qu'il y a eu, en disant qu'il y avait seulement qu'une certaine quantité d'eau qui était possible sur
une terre de sable, on a des expériences de faites, il y a des pompes qui sont installées qui
soutirent pas loin de 1 000 gallons d'eau/minute, avec plusieurs pointes plantées une au ras
l'autre sur un site pas bien loin du site d'enfouissement présentement. Puis la quantité d'eau qui
est possible de soutirer, ça dépend tout simplement de la quantité de pompes, la pompe qui est
955 capable de pomper.

Et puis un site d'enfouissement sur une terre sablonneuse, ce n'est aucunement, aucune
logique là parce que le sable, c'est une réserve d'eau, c'est une circulation d'eau continue. Puis
même lui faire un champ de bentonite autour pour accumuler l'eau, imaginez-vous la quantité
960 d'eau qui va sortir de là, ça ne sera pas rien que les eaux de pluie, ça va être les eaux qui
viennent en dessous.

Filtrer ces eaux-là pour les renvoyer à la nature, imaginez-vous la grosseur du filtreur que
ça prendrait pour filtrer ces eaux-là.

965 C'est sûr que ça en prend un dépotoir mais un dépotoir, moi, je considérerais que ça
serait bon pour une MRC, 2 MRC, bien contrôlé, en s'en allant sur des récupérations. Il y a
tellement de millions d'agents de, nous, aujourd'hui, on est rendu consommateur impulsif puis on
crée des déchets. C'est effrayant tout qu'est-ce qui se jette qui pourrait être récupéré. Je pense
970 qu'on devrait au début, tout simplement, commencer à obliger les gens à faire la récupération, à
les obliger à faire la récupération parce que, à peu près tout ce qui se jette, il y a une place à aller
pour la récupération.

J'ai un blanc.

975

MME NICOLE BOULET:

Si vous permettez, je vais peut-être poser, on va poser quelques questions, vous
reviendrez si vous avez des choses à nous dire.

980

M. DANIEL COUTU:

S'il vous plaît.

985

MME NICOLE BOULET:

Alors vous dites que vous habitez à 1.5 kilomètre du lieu projeté. Est-ce qu'on peut
savoir exactement à quel endroit c'est situé?

990

MME AUDREY COUTU:

Mes canneberges sont à 1.5 kilomètre.

995 **MME NICOLE BOULET:**

Oui, c'est ça.

MME AUDREY COUTU:

1000

Elles sont, je ne sais quel...

M. DANIEL COUTU:

1005

Côté ouest du site d'enfouissement.

MME NICOLE BOULET:

1010

Dans Saint-Thomas?

M. DANIEL COUTU:

Dans Saint-Thomas.

1015

MME AUDREY COUTU:

Dans Saint-Thomas.

MME NICOLE BOULET:

1020

Du côté ouest?

MME AUDREY COUTU:

1025

Près du rang Saint-Albert, c'est sur le rang Saint-Albert.

MME NICOLE BOULET:

1030

Sur le rang Saint-Albert.

M. DANIEL COUTU:

1035

La cannebergère est appuyée sur les terres qui appartiennent au site d'enfouissement ou leurs représentants.

MME NICOLE BOULET:

D'accord. Madame la mairesse tout à l'heure a dit qu'il y avait une entente qui avait été faite avec l'UPA. Est-ce que vous êtes couverts par cette entente-là?

1040

MME AUDREY COUTU:

Oui, on est couvert mais il reste toujours, bien, on est couvert jusqu'à une certaine limite, il reste toujours à prouver devant une grosse machine qui a des millions, puis on est, nous autres, dans le fond, imaginez-vous la petite souris puis le gros éléphant, qui essaye d'aller se défendre devant une Cour.

1045

M. DANIEL COUTU:

De prouver c'est qui.

1050

MME AUDREY COUTU:

Les finances, eux autres, ils l'ont, ils peuvent nous traîner longtemps.

1055

M. DANIEL COUTU:

C'est de prouver ça va être quoi la contamination puis qui a fait la contamination.

1060

MME NICOLE BOULET:

C'est bien. J'aimerais savoir, vous parliez de la qualité de l'eau. À quel endroit vous vous approvisionnez en eau? Est-ce que c'est en amont ou en aval du site? À quel endroit est situé votre approvisionnement en eau, votre prise d'eau?

1065

MME AUDREY COUTU:

Ma prise d'eau est située sur les bornes, tu disais à l'est?

1070

M. DANIEL COUTU:

À l'ouest du site.

MME AUDREY COUTU:

À l'ouest du site, j'ai un grand lac là qui fournit la principale eau pour irriguer mes canneberges. Puis j'ai une partie que je vais pomper à la rivière La Chaloupe pour aider à suffire aux demandes, parce qu'on a un grand besoin d'eau pour la canneberge.

1080

M. DANIEL COUTU:

1085 J'aimerais rajouter qu'on n'ose pas baisser le niveau du lac trop bas, tout en sachant très bien qu'on va retirer les eaux qui vont venir du côté est, qu'on peut avoir de l'eau contaminée. En baissant moins le niveau, on est sûr de moins avoir de l'eau qui va faire un recul, si on veut.

MME NICOLE BOULET:

1090 D'accord. Vous avez parlé tout à l'heure des odeurs que vous sentiez. Est-ce qu'il y a une période plus particulière ou un contexte plus particulier où ces odeurs-là sont perceptibles?

MME AUDREY COUTU:

1095 C'est sûr que c'est, bien là, c'est de plus en plus présent. Je m'en allais vous répondre c'est quand il fait chaud mais ce n'est pas vrai parce que la semaine passée, ça a senti au moins 3 jours. Quand les vents sont de notre bord, c'est sûr qu'il y en a plus aussi. Aux canneberges, je vous dirais que c'est pratiquement tout le temps qu'il y en a, on est à côté.

MME NICOLE BOULET:

1100 Est-ce que ce sont toujours des odeurs très persistantes ou si ça varie d'une journée à l'autre ou selon la période de la journée?

MME AUDREY COUTU:

1105 C'est sûr que quand l'air tombe calme, ça peut être changeant. Ce n'est pas toujours très fort mais c'est toujours là, ça sent comme un mort à côté, dans le fond, comme si vous aviez une grosse vidange. C'est variable en journée mais il reste qu'on la sent toujours.

M. DANIEL COUTU:

1110 On peut savoir s'ils ont fait de la récupération de gazon la veille parce que, quand ils rentrent les récupérations de Repentigny, les dernières années, ils récupéraient le gazon à Repentigny le mercredi, on savait que le jeudi, vendredi, ça sentirait le gazon chauffé.

1115 Quand ils rentraient des boues d'abattoir, il y a des certains temps qu'ils en rentraient, on savait qu'ils venaient de rentrer des boues d'abattoir. On les appelle régulièrement quand ça sent trop fort. Je les ai déjà appelés, je leur ai dit vous avez rentré des boues d'abattoir cette nuit, ils m'ont dit on n'a plus le droit d'en rentrer. Ça ne sentait pas d'autres choses que des boues d'abattoirs.

M. JACQUES PELLETIER:

1125 Madame Coutu, vous faites allusion aux mouettes qui ont la fâcheuse manie d'aller mourir chez vous. Est-ce que vous avez rapporté ce fait-là au ministère de l'Environnement ou

au département de la faune?

MME AUDREY COUTU:

1130 Non, parce que c'est comme, c'est plus mon conjoint qui travaille là. Moi, je travaille là aussi mais moins, puis lui, il en a vu beaucoup plus que moi. Dans le mouvement de l'été, quand c'est l'irrigation, la fertilisation, le suivi des champs, je n'ai pas appelé.

M. JACQUES PELLETIER:

1135 Avez-vous déjà porté plainte à Dépôt Rive-Nord, avez-vous déjà téléphoné, avez-vous déjà écrit?

MME AUDREY COUTU:

1140 Ils savent, ils savent qu'il y a des mouettes puis qu'elles nous dérangent.

M. DANIEL COUTU:

1145 Ils ont eu une mise en demeure, depuis qu'ils ont commencé à vouloir parler de leur projet, il y a eu une mise en demeure à la municipalité de Saint-Thomas quand ils ont accepté le projet, il y a eu une mise en demeure à la MRC de Joliette quand ils ont accepté le projet. Toutes ces causes-là, les mouettes, les odeurs, le problème qu'ils pourraient nous causer à court terme ou à long terme, ils sont avertis, ils ont eu une mise en demeure.

1150 **M. JACQUES PELLETIER:**

Est-ce que vous avez déjà composé le numéro de Info-Ligne? Ça vous dit quelque chose, Info-Ligne?

1155 **M. DANIEL COUTU:**

Non.

1160 **M. JACQUES PELLETIER:**

Ça ne vous dit rien?

MME AUDREY COUTU:

1165 Je connais le numéro de EBI, c'est tout.

M. DANIEL COUTU:

1170 Pour faire des plaintes.

MME AUDREY COUTU:

Ce n'est pas le seul numéro que je connais mais, pour faire mes plaintes, c'est celui-là.

1175 **M. JACQUES PELLETIER:**

Lors de la première partie des audiences, le promoteur nous a présenté un comité de suivi des odeurs.

1180 **MME AUDREY COUTU:**

Oui.

1185 **M. JACQUES PELLETIER:**

Êtes-vous au courant de ce comité?

MME AUDREY COUTU:

1190 Oui, je crois que mon frère en fait partie.

M. JACQUES PELLETIER:

Est-ce que votre frère est agriculteur?

1195

MME AUDREY COUTU:

Oui.

1200 **M. JACQUES PELLETIER:**

Mais vous-même, vous n'en faites pas partie?

MME AUDREY COUTU:

1205

Non, écoutez, j'ai accouché au mois de décembre donc j'en ai... On se partage les tâches aussi, j'en ai assez sur le dos.

M. JACQUES PELLETIER:

1210

Dans la présentation que vous nous avez lue tout à l'heure, vous entretenez des inquiétudes au sujet de la poursuite de vos activités et de la valeur de votre terre. Est-ce que vous craignez qu'elle en perde de la valeur économique? Pourriez-vous la vendre aujourd'hui le même prix qu'il y a 10 ans et, dans 10 ans, pourriez-vous la vendre à une valeur correspondante ou si vous considérez qu'il y aura une dévaluation?

1215

MME AUDREY COUTU:

1220 Je vous dirais que, pour mes fruits, pour ma récolte présentement en canneberges, aussitôt qu'il y a un élément nocif reconnu qui provient du site d'enfouissement en trop grosse quantité selon les normes alimentaires, je ne peux plus rien faire. Que ce soit mon acheteur, l'acheteur américain, ils n'en veulent plus parce qu'il y a une consommation humaine, donc c'est sûr qu'ils ne mettront pas leur compagnie en péril pour, même s'il en trouve de minime.

1225 Moi, si j'inverse les rôles, moi, vouloir acheter une terre puis je m'en vais chez mon père pour acheter une terre, admettons, puis j'arrive une journée que ça sent le dépotoir, je ne l'achèterai pas, parce que tu ne sais pas c'est quoi l'eau qu'il va y avoir, la nappe phréatique, ça se promène, puis comme je vous disais, si j'ai des employés qui ne veulent pas travailler, ce n'est pas mieux.

1230 Quand on est en milieu agricole, c'est parce qu'on aime, c'est une passion, donc il faut être bien avec le milieu qu'on est là puis, quand ça sent le dépotoir, ce n'est vraiment pas agréable.

M. JACQUES PELLETIER:

1235 Vous avez dit ne pas trop baisser le niveau d'eau du lac, histoire de maintenir un certain équilibre puis éviter que l'eau de l'est arrive à l'ouest. Est-ce que vous avez déjà fait analyser l'eau de ce lac?

1240 **MME AUDREY COUTU:**

Oui, je le fais régulièrement, mon acheteur me l'exige depuis qu'il sait qu'il y a la présence du site.

1245 **M. JACQUES PELLETIER:**

Et jusqu'à maintenant, les tests que vous avez effectués se sont toujours avérés...

MME AUDREY COUTU:

1250 Normal.

M. JACQUES PELLETIER:

1255 Normaux. C'est bon.

MME AUDREY COUTU:

1260 Puis prenez en note que ce ne sont pas les mêmes éléments qu'on fait analyser pour les..., parce qu'ils me répondent souvent, le site, que ça peut être des contaminants du milieu

agricole, mettons du purin ou du fumier, ce ne sont pas les mêmes éléments qu'on fait analyser quand on a des doutes d'un site versus du milieu agricole. Moi, je fais analyser le tout puis tout est normal, que ce soit des contaminants agricoles ou du site.

1265 **M. JACQUES PELLETIER:**

Est-ce que vous êtes le seul producteur ou un des rares producteurs de canneberges à qui des tests d'eau sont exigés ou si c'est une pratique courante dans cette culture?

1270 **MME AUDREY COUTU:**

Je sais que nous, ils nous l'ont exigé depuis plus longtemps que les autres parce que là, maintenant, c'est en vigueur depuis cette année, qu'il l'exige à tous, bien, mon acheteur à moi, parce qu'il y a différents acheteurs au Québec, mon acheteur à moi, ça fait à peu près 4 ans qu'il me l'exige.

1275

M. JACQUES PELLETIER:

Est-ce qu'il vous a justifié ce fait-là?

1280

MME AUDREY COUTU:

Oui, c'est par la présence du site. Mais il l'exige maintenant, je crois que c'est depuis 2004 ou 2003, à tous ses producteurs pour s'assurer qu'il n'y ait pas une surprise nulle part.

1285

De toute façon, eux, ils font aussi des tests à l'entrée de chaque camion.

M. JACQUES PELLETIER:

Vous m'avez demandé si je mangerais de vos canneberges à Noël prochain, est-ce qu'on peut identifier la provenance des canneberges sur les paquets qu'on achète?

1290

MME AUDREY COUTU:

Oui, je ne vous dirai pas le nom de mon acheteur.

1295

M. JACQUES PELLETIER:

Merci.

1300

MME NICOLE BOULET:

Une petite dernière question. Ce que je dois comprendre c'est que vous avez un acheteur unique mais est-ce que vous vendez, par exemple, est-ce que vous avez un kiosque où vous vendez des canneberges, soit dans des épiceries ou des choses comme ça, ou si c'est

1305

directement à un grossiste?

MME AUDREY COUTU:

1310 J'en vends à mon grossiste puis j'en vends à la maison, j'ai un kiosque de fruits et légumes, de canneberges, pour les intéressés, on a de la fraîche, de la congelée et de la séchée, et au chocolat, du jus concentré aussi, à des prix très raisonnables, et j'en vends aussi à certains Metro.

1315 **MME NICOLE BOULET:**

Est-ce que, depuis que vous avez cette exploitation-là, est-ce que, bon, compte tenu de la présence du site, est-ce que les gens se posent des questions ou est-ce que les acheteurs reviennent d'une année à l'autre pour s'approvisionner chez vous?

1320

MME AUDREY COUTU:

1325 Je fais régulièrement, la canneberge, c'est une production dans la région qui est peu connue donc, à chaque année, à la période des récoltes, septembre, octobre, je fais des portes ouvertes.

1330 La question m'est souvent demandée parce que, de plus en plus, ils connaissent l'existence du site. On a été chanceux, jusqu'à présent, à chaque fois qu'on a fait une journée portes ouvertes, il n'y a pas eu d'odeurs mais il y en a qui me demande si on a des inconvénients, des dommages ou si le fruit est encore bon. Nous autres, qu'est-ce qu'on leur répond c'est que notre acheteur ne nous achèterait pas puis on ne pourrait pas les vendre, on ne les mettrait pas en mise en marché si les fruits n'étaient pas comestibles.

MME NICOLE BOULET:

1335

Merci beaucoup, madame. Merci, monsieur.

M. DANIEL COUTU:

1340

Merci bien.

MME NICOLE BOULET:

1345 S'il vous plaît, je vous rappellerais que j'ai mentionné en début de soirée que je ne voulais pas de manifestation ni d'approbation ni de désapprobation, alors les applaudissements sont compris dans ça.

J'inviterais maintenant monsieur André Beaudet. Bonsoir, monsieur Beaudet.

1350

M. ANDRÉ BEAUDET:

Bonsoir, madame la Présidente. Bonsoir, monsieur le Commissaire.

1355 ** Lecture du mémoire **.

MME NICOLE BOULET:

1360 Monsieur Beudet, je ne veux pas, je donnais 10 minutes, alors si vous voulez finir assez rapidement, j'apprécierais.

M. ANDRÉ BEAUDET:

1365 D'accord. Au niveau du transport, on va passer. Suite à ça, je relate le fait que, au niveau du développement durable, le ministre, à la même soirée, la première soirée où on s'est rencontré, pour la période de questions, le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, était à la Chambre de commerce du Grand Joliette pour une tournée sur le développement durable, et puis il s'est fait photographier par la suite devant le logo de EBI, on a vu sa photo dans le journal par la suite. Je trouvais ça une curieuse coïncidence.

1370 ** Suite de la lecture du mémoire **.

1375 Alors, pour terminer, moi, je dirais, qu'est-ce qu'il faut faire, c'est penser à gérer nos déchets chez nous. Il y a énormément à faire, je crois, pour diminuer les quantités qu'on va mettre sur le bord du chemin. Moi, aujourd'hui, je vais mettre une télévision, un ordinateur sur le bord du chemin, ça va passer directement. Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir des plans où est-ce qu'ils feraient des..., ça, ce n'est pas marqué dans mon..., est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir une façon de gérer nos déchets de façon à diminuer plus les quantités et à assumer chez nous plutôt qu'à les importer.

1380 **MME NICOLE BOULET:**

1385 Avant de vous poser ma première question, dans votre mémoire, vous dites que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'occupe de l'environnement et qu'en est-il des autres sujets **transport, santé et qualité de vie des citoyens**, je veux vous rappeler que, lors de mon allocution en première partie, j'ai rappelé qu'on s'occupe de l'environnement mais on utilise le terme **environnement** au sens large du terme, donc ça englobe la qualité de vie des citoyens et tous les aspects qui peuvent nuire à leur qualité de vie. Alors ce n'est pas limité à l'environnement au sens pur du terme.

1390 **M. ANDRÉ BEAUDET:**

1395 D'accord. Le ministre va avoir la même approche, le ministre de l'Environnement et du Développement durable?

MME NICOLE BOULET:

Je ne peux pas répondre pour lui. Ça devrait.

1400 **M. ANDRÉ BEAUDET:**

Parce que c'est lui qui a le dernier mot en bout de ligne.

MME NICOLE BOULET:

1405

Maintenant, ça s'appelle le ministère du Développement durable donc...

M. ANDRÉ BEAUDET:

1410

Ça laisse peut-être une chance.

MME NICOLE BOULET:

1415

Vous restez, vous nous avez dit, à Berthierville?

M. ANDRÉ BEAUDET:

Oui.

1420

MME NICOLE BOULET:

Est-ce que vous habitez là depuis longtemps ou c'est à court terme?

M. ANDRÉ BEAUDET:

1425

Depuis 1986.

MME NICOLE BOULET:

1430

Est-ce que, selon vous, il y a une différence entre votre qualité de vie, lorsque vous avez débuté votre résidence-là, et actuellement, et en quoi il y a une différence s'il y en a une?

M. ANDRÉ BEAUDET:

1435

O.k., la principale, je dirais, c'est, depuis quelques années, les odeurs sont sans cesse croissantes. Ça, c'est notable. Je suis resté surpris, lors des dernières audiences, qu'on disait qu'on avait la situation en mains au niveau des odeurs, parce que je crois, je ne crois pas, je constate, et mon entourage le constate aussi, les odeurs sont de plus en plus fréquentes et elles vont de plus en plus loin.

1440

Ensuite de ça, il y a une circulation intense de camions continue. Il y a des chemins qu'on emprunte qui sont assez endommagés.

1445 Il y a des endroits où on allait faire des activités de plein air et puis là, ça sent vraiment beaucoup. Ce sont des désavantages certains ça.

1450 Puis, ensuite de ça, il y a toujours l'inquiétude pour l'eau. Moi, l'eau, j'achète mon eau quasiment depuis que je suis arrivé à Berthierville, j'achète l'eau, on a beau dire qu'elle répond à toutes les normes mais pourquoi tant de gens achètent de l'eau en cruche, je me le demande.

MME NICOLE BOULET:

1455 Vous parlez des odeurs. Est-ce que, je pose peut-être la même question que j'ai posée tout à l'heure, mais ces odeurs-là, vous les sentez à l'occasion, de façon continue, selon certaines périodes de l'année, certaines périodes de la journée?

M. ANDRÉ BEAUDET:

1460 C'est épisodique et puis c'est certain qu'il y a certaines conditions climatiques qui vont les favoriser. Par contre, ce n'est pas toujours agréable, si tu te couches le soir, tu couches à côté de la dompe, ce n'est pas quelque chose de bien bien intéressant.

1465 Ensuite de ça, il y a toujours aussi les goélands, que je n'ai pas mentionnés, qui sont en quantité énorme, et puis on a crainte aussi pour notre santé à ce niveau-là.

MME NICOLE BOULET:

1470 Est-ce que vous avez des goélands chez vous?

M. ANDRÉ BEAUDET:

1475 Oui oui, continuellement. Il y a des goélands qui passent, ils font la navette entre le fleuve puis le site d'enfouissement puis, un moment donné, ils se mettent à tourner autour de nous autres, je ne le sais pas pourquoi.

MME NICOLE BOULET:

1480 Donc ça, ça se fait pendant toute la période du printemps à l'automne?

M. ANDRÉ BEAUDET:

1485 Les goélands sont là à l'année, je crois bien.

M. JACQUES PELLETIER:

1490 À la page 6 de votre mémoire, vous vous inquiétez du fait que les programmes de gestion des matières résiduelles fonctionnent bien. S'ils fonctionnent bien, il y aura moins d'enfouissement, ça devrait vous faire plaisir?

M. ANDRÉ BEAUDET:

1495 Exactement. À ce moment-là, pourquoi autoriser un site d'enfouissement de telle dimension, je vois juste une chose, c'est pour importer les déchets de tout le monde. À ce moment-là, nous autres, on va avoir des désavantages et les autres, ça va inciter les gens à consommer sans regarder et jeter, parce que le problème ne sera pas là, ça va être facilement résolu, le problème, j'en ai trop chez nous, je mets ça sur le bord du chemin, ça disparaît, je ne le vois plus.

1500 Ce que j'appelle un peu plus loin, c'est un petit peu l'exemple d'un aspirateur qui n'aurait pas de sac dedans puis que tu aspiras, tu nettoies mais ça s'en va tout de l'autre bord, tu ne t'en rends pas compte, tu penses que c'est correct mais il y a quelqu'un, à quelque part, qui paye pour ça.

1505 Et puis je pense que le principe, pour inciter les gens à récupérer, c'est de sentir une pression comme quoi que ce n'est pas si facile que ça, jeter des choses, ça demande, il faudrait qu'il y ait une taxe spéciale, comme on a mis sur la cigarette, ça a fait diminuer beaucoup la consommation de la cigarette, mais c'est la même chose. Ça nuit à notre santé, les déchets, bien, il faudrait que le gouvernement impose une modération.

1510 Cette taxe-là pourrait être appliquée à des programmes de récupération et de réutilisation des matières qu'on jette, des matières des fois qui sont composées de plusieurs choses. Si on prend un ordinateur, il y a du métal, du plastique, il y a des métaux et même des choses toxiques là-dedans.

1515 S'il y avait un atelier qui ferait travailler des gens pour arranger ça, étant donné que ce n'est peut-être pas rentable, bien, cet argent-là pourrait servir à ça. C'est une suggestion, moi...

1520 **M. JACQUES PELLETIER:**

Donc le coût aux citoyens n'est pas assez élevé?

M. ANDRÉ BEAUDET:

1525 Le coût aux citoyens, effectivement, il n'est sûrement pas assez élevé parce qu'on y va sans regarder.

1530

M. JACQUES PELLETIER:

On ne paye pas les coûts environnementaux.

1535 **M. ANDRÉ BEAUDET:**

On ne paye pas le vrai coût, oui, de notre surconsommation.

M. JACQUES PELLETIER:

1540

Toujours à la page 6, je voudrais m'assurer de bien comprendre, vous faites allusion qu'il y a un certain seuil de rentabilité qui a été avancé par le promoteur pour toute l'organisation, et c'est basé sur une quantité de 650 000 tonnes par année.

1545

Or, si nos efforts de récupération fonctionnaient, de telle sorte que ce ne serait pas 650 000 mais 350 000, ce que vous craignez c'est que ça ne soit pas 28 ans mais 43 ans, par exemple?

M. ANDRÉ BEAUDET:

1550

Soit en temps ou en quantité d'importation, parce que la personne, je crois que le promoteur, pour rentabiliser le projet, devra plutôt augmenter les quantités provenant de l'extérieur parce qu'il n'a pas intérêt à avoir des petits arrivages annuels.

1555

M. JACQUES PELLETIER:

Ça m'amène à la page 11 de votre mémoire, où vous faites allusion de préoccupations efforts et argent, toujours en lien avec la quantité de déchets.

1560

Si le projet actuel était orienté vers les besoins plus restrictifs de la MRC de d'Autray et de Joliette, par exemple, est-ce que ce projet-là vous apparaît davantage acceptable?

M. ANDRÉ BEAUDET:

1565

Acceptable puis à condition aussi que ce soit accompagné aussi d'une meilleure gestion de la restriction au niveau des déchets que l'on jette. Alors on serait pénalisé en tant que consommateurs si on met un gros morceau sur le bord du chemin parce que là, aujourd'hui, c'est que ça ne fait plus notre affaire, on ne l'aime plus, ce divan-là, on l'envoie sur le bord du chemin, il est encore bien bon. Il prend de la place, il prend énormément de place.

1570

Si on était modéré sur notre façon de jeter les choses sur le poids ou le volume qu'on envoie, bien, je pense que c'est un mécanisme qu'il faut qu'il aille avec, il faut qu'il y ait un ensemble de choses.

1575

M. JACQUES PELLETIER:

Donc votre conception c'est des contraintes à l'élimination, et cette contrainte-là, principalement orientée vers le citoyen?

1580

M. ANDRÉ BEAUDET:

Le citoyen et le site d'enfouissement qui devrait aussi, devrait avoir des incitatifs à, au lieu de carrément enfouir des matières mais plutôt avoir des cueillettes plus sélectives et puis, quand il s'agit des gros morceaux, des choses comme ça, peut-être aller les porter à des organismes de bienfaisance, je ne sais pas moi. Il y a toute sorte de choses. Moi, des fois, je pense à ça, faire un plan plus élaboré de toute la façon qu'on devrait administrer notre gestion des matières résiduelles et matières de consommation.

1585

1590

MME NICOLE BOULET:

J'aimerais savoir, dans un autre ordre d'idée, le promoteur propose, dans le cadre de son projet, de faire, d'installer des écrans périphériques autour du site afin de protéger.

1595

J'aimerais savoir si vous avez une position face à ça? Est-ce que vous trouvez que c'est une proposition qui est intéressante, qui va améliorer la situation? Quel est votre point de vue là-dessus?

1600

M. ANDRÉ BEAUDET:

C'est sûr que ça ne sera pas difficile d'améliorer la situation par rapport à actuellement, où il n'y avait pas vraiment de contrôle, on y allait par atténuation. Donc ça, je trouve ça très inquiétant.

1605

Puis moi, ce que je me dis c'est que, avant d'autoriser, peu importe la fiabilité du système qu'on propose, attendons voir, à la fin de mon mémoire, je demande que la Commission propose un moratoire sur la continuité des activités, le temps au moins qu'on puisse contrôler qu'est-ce qui a été fait, parce que les choses arrivent après coup.

1610

J'ai un article de journal ici que j'ai apporté, qui n'est pas plus tard que la fin de semaine dernière, où on parlait du techno parc. En 89, ils ont pris possession du terrain puis, en 91, il a commencé à y avoir des résurgences de produits parce qu'il y avait un ancien site d'enfouissement dans le coin.

1615

Là, ils sont pris avec qu'est-ce qu'on fait, ils ont des mesures, ils ont pris des mesures avec des estacades qu'ils ont posées dans l'eau, ça ne fonctionne pas. Là, ils pensent eux autres aussi à mettre des murs de bentonite.

1620

Là, on arrive sur les faits puis on essaye de réparer les pots cassés. Moi, je pense qu'avant d'aller de l'avant avec un autre projet de cette envergure, attendons voir, il y a façon de

contrôler ça, contrôler ce qui a été fait.

MME NICOLE BOULET:

1625 Merci beaucoup, monsieur Beaudet.

M. ANDRÉ BEAUDET:

1630 Merci, madame la Présidente. Merci, monsieur le Commissaire.

MME NICOLE BOULET:

1635 J'inviterais maintenant la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, monsieur Richard Giroux. Bonsoir, monsieur Giroux.

M. RICHARD GIROUX:

1640 Bonsoir, madame. Je voudrais, pour commencer, parce qu'on a quand même notre mémoire qu'on a déjà déposé au Bureau d'audiences, à votre Commission, notre mémoire a été adopté unanimement de nos conseillers.

1645 J'aimerais aussi prendre le temps de le lire pour, parce que je trouve que c'est un mémoire qui nous importe beaucoup parce qu'on est vraiment touché de cette situation-là et, également, pour le bénéfice des gens dans la salle, qu'ils sachent un peu notre position par rapport à ce mémoire-là.

MME NICOLE BOULET:

1650 Mais je veux vous rappeler, monsieur Giroux, que je veux être équitable pour tout le monde, j'ai donné 10 minutes, ça fait que...

M. RICHARD GIROUX:

1655 Quand il me restera 2, 3 minutes, sonnez-moi la cloche, je vais lire plus vite.

MME NICOLE BOULET:

O.k., c'est beau.

1660 **M. RICHARD GIROUX:**

Je vais commencer plus vite d'abord.

**** Lecture du mémoire **.**

1665

MME NICOLE BOULET:

Il vous reste deux minutes et demie.

1670 **M. RICHARD GIROUX:**

Madame la Présidente, ça serait vraiment apprécié, je crois, on représente une population de 2 500 personnes, je ne sais pas si, dans la salle, il y aurait vraiment... S'ils ne veulent pas dans la salle, j'arrêterai mais, quand même, je trouve que ça serait important qu'on...

1675

MME NICOLE BOULET:

Allez-y rapidement.

1680 **M. RICHARD GIROUX:**

Merci.

MME NICOLE BOULET:

1685

C'est parce que, quand vous faites ça, vous nous limitez.

M. RICHARD GIROUX:

1690

Madame Boulet, je lis assez vite, j'essaye comme McDonald's, vous souvenez-vous l'annonce McDonald's, quand le monsieur parlait vite.

MME NICOLE BOULET:

1695

Là, on perd du temps. C'est parce que ce sont des questions qu'on ne peut pas poser quand vous prenez trop de temps. Moi, c'est l'éclairage que la Commission a besoin, nos questions sont importantes.

M. RICHARD GIROUX:

1700

Comme je vous dis, c'est une audience publique.

MME NICOLE BOULET:

1705

Oui oui.

M. RICHARD GIROUX:

1710

Puis, pour moi, le public est important également.

MME NICOLE BOULET:

D'accord.

1715 **M. RICHARD GIROUX:**

Merci.

** Suite de la lecture du mémoire **.

1720

MME NICOLE BOULET:

Merci, monsieur Giroux.

1725 S'il vous plaît. S'il vous plaît.

Je vais revenir à une question que j'ai posée tout à l'heure à madame Plourde. Il y a une partie sur laquelle est situé le site, qui était auparavant dans la municipalité de Sainte-Geneviève et qui est maintenant dans la municipalité de Saint-Thomas. Ce qu'on voudrait savoir c'est pour quels motifs ce transfert ou cette modification de zonage a-t-elle été faite?

1730

M. RICHARD GIROUX:

En ce qui concerne, je ne crois pas qu'il y a eu vraiment un transfert de terrain de Sainte-Geneviève-de-Berthier à Saint-Thomas. Qu'est-ce qui est arrivé c'est que, initialement, on sait que les terrains étaient, le site était à Sainte-Geneviève-de-Berthier puis là, il y a eu, c'est sûr, quand il a voulu y avoir des agrandissements, bien, je pense qu'il y avait eu un peu, encore là, des opposants, ça fait que là, ils ont décidé de traverser la barrière Saint-Thomas.

1735

Mais qu'est-ce que vous avez un point, c'est que la municipalité de Saint-Thomas a fait partie de la MRC de d'Autray. Ça, vraiment, il y a eu un changement à cet effet-là. Là, il y a eu, dans les années exactement, vous parlez de 89, peut-être, il faudrait que je vérifie, mais vraiment c'est que Saint-Thomas a changé de MRC puis, de la MRC de d'Autray, elle a été dans la MRC de Joliette.

1740

1745

MME NICOLE BOULET:

O.k., ça va.

1750 **M. JACQUES PELLETIER:**

Bonsoir, monsieur Giroux.

1755

M. RICHARD GIROUX:

Bonsoir.

1760 **MME NICOLE BOULET:**

J'aimerais savoir, à la page 2 de votre mémoire, votre deuxième alinéa, vous parlez d'une dévaluation des terrains et résidences avoisinantes au site et une détérioration du milieu de vie des résidants près du site.

1765

M. RICHARD GIROUX:

Oui, c'est sûr et certain, parce que le plus bel exemple que je peux vous donner, lors des audiences publiques qu'on a eues la semaine passée, il y avait un monsieur, un jeune propriétaire de notre région dans un domaine où est-ce que je reste près. Là, il m'a dit exactement c'est quoi ce projet-là. Ça fait que là, je lui ai expliqué un peu puis, avec les audiences, il s'est informé. Puis là, il m'a dit candidement je viens d'acheter puis je pense que je vais vendre ma propriété parce que ça me fait peur.

1770

1775

Ça fait que c'est sûr et certain que, quand tu viens pour vendre une propriété, puis c'est sûr, comme madame la mairesse de Saint-Thomas a dit, on n'a pas fait évaluer mais quand on vient, quelqu'un vient pour acheter une propriété puis il y a des odeurs puis ils savent que c'est un des plus gros site au Québec qui est près, c'est sûr que ça va avoir un impact sur la valeur des bâtisses.

1780

M. JACQUES PELLETIER:

Si vous aviez à vendre votre propriété aujourd'hui, est-ce que c'est un fait que vous porteriez à la connaissance d'un acheteur éventuel?

1785

M. RICHARD GIROUX:

Oui, parce que j'aurais peur que ce soit un vice caché. Puis qu'est-ce que je voudrais également vous dire, qu'est-ce qui me désole, parce que moi, j'aime ma région, j'aime vraiment ma région, je suis né à Berthierville, je suis né à l'ombre du clocher à Berthierville, c'est que ça me désole, tout ça, puis si je n'aimais pas autant ma région, je pense que, peut-être que je mettrais une pancarte à vendre parce que vraiment, comme ont dit les autres intervenants, un beau soir d'été, quand vous allez dans votre arrière-cour puis ça sent les vidanges, puis là, vous voyez passer sur le rang Sainte-Philomène des camions puis beding bedang, beding bedang, c'est assez fatigant.

1795

M. JACQUES PELLETIER:

Ma prochaine question concerne la page 3, le dernier paragraphe. Vous faites allusion à l'entente qui n'a jamais eu lieu entre vous et Dépôt Rive-Nord.

1800

Lors de la première partie des audiences, le promoteur nous a signifié que vos demandes étaient à ce point exagérées que ça a mis fin à toute possibilité d'entente à court terme.

1805 Comme vous connaissez l'entente qui est intervenue avec Saint-Thomas, j'aimerais savoir en quoi vous avez exagéré?

M. RICHARD GIROUX:

1810 Ils m'ont autant surpris qu'ils vous ont surpris parce que quand le promoteur a dit qu'on ne pouvait assouvir les demandes de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, s'ils ne peuvent pas assouvir les demandes de Sainte-Geneviève-de-Berthier, je ne sais pas qu'est-ce qu'ils vont faire s'il y avait un problème environnemental parce qu'ils doivent avoir les fonds assez minimes, ce qui me surprendrait énormément.

1815 Parce que les demandes étaient, on n'a même pas quantifié, on n'a pas eu le temps de quantifier les montants qu'ils nous ont fermé la porte.

M. JACQUES PELLETIER:

1820 À la page 4, vous faites état de dommages ou de pression indue que subissent les infrastructures municipales par l'utilisation des voies de circulation par les camions qui se rendent au site d'enfouissement.

1825 Si vous aviez à quantifier ça en dollars, annuellement ça pourrait représenter une somme de combien?

M. RICHARD GIROUX:

1830 C'est dur à dire. C'est qu'il n'y a pas longtemps encore, on a mis, c'est sûr que ce ne sont pas des gros montants mais on a mis 20 000\$, on n'a pas une grosse municipalité, pour réparer, **patcher**, c'est le cas de le dire, puis c'est vraiment, c'est temporaire. On a mis 20 000\$ puis là, cette année, il est aussi abîmé.

1835 Il y a quand même une évaluation qui avait été faite par le ministère de l'Environnement pour juste une section, la section de la route 138 jusqu'à l'autoroute 40, eux autres parlaient de 400 000\$, puis c'est juste une partie du réseau.

M. JACQUES PELLETIER:

1840 Mais à la signature d'une éventuelle entente, vous auriez reçu 250 000\$, c'est 10 ans d'entretien de votre bout de route, ça ne valait pas la peine?

M. RICHARD GIROUX:

1845 Nous autres, on a toujours dit qu'il fallait dissocier inconvénients avec appui. Puis depuis

un certain nombre d'années, c'est qu'on voyait, de par l'entreprise, qu'eux autres, s'ils voulaient négocier, si on voulait se faire reconnaître nos inconvénients, il fallait appuyer le projet.

1850 On a dit c'est vraiment deux choses à part, que le projet, premièrement, on ne le connaissait même pas, il n'y avait même pas eu d'audiences par rapport à ce projet-là. On savait vaguement qu'est-ce qu'ils voulaient faire, même si on savait quand même assez, mais il n'y avait pas eu d'audiences publiques. Ça fait qu'on a dit jamais on va se lier pour des ententes monétaires.

1855 Puis je suis bien content de ne pas m'être lié, avoir lié mon appui par des ententes monétaires parce que, aujourd'hui, j'aurais été vraiment mal à l'aise.

M. JACQUES PELLETIER:

1860 Vraiment juste une autre petite question, sur les odeurs.

M. RICHARD GIROUX:

1865 Oui.

M. JACQUES PELLETIER:

1870 Vous en faites allusion à l'élément B), page 4 de votre rapport. Vous dites que ça s'amplifie d'année en année.

M. RICHARD GIROUX:

Oui.

1875 **M. JACQUES PELLETIER:**

Comment vous évaluez que c'est pire maintenant?

M. RICHARD GIROUX:

1880 Moi, c'est sûr que je parle plus personnel parce que je suis dans une résidence, malgré le fait que certains disent que je suis tout seul à... C'est un point que je voudrais, oui, je n'en parlerai pas parce que j'ai peur de dévier un peu de votre question. Mais depuis les dernières années, comme a dit l'intervenant antérieur, c'est de plus en plus, les odeurs sont de plus en plus fortes. C'est surtout vers le soir puis le matin.

1885 **M. JACQUES PELLETIER:**

1890 Mais est-ce que vous deviendriez vous-même de plus en plus intolérant?

M. RICHARD GIROUX:

Oui, peut-être. Quand monsieur Hakizimana m'a parlé qu'on pouvait faire une intolérance suite à des odeurs, peut-être que je suis un patient.

1895

M. JACQUES PELLETIER:

Croyez-vous que ça pourrait avoir des incidences sur l'évolution de la démographie de la municipalité de Sainte-Geneviève?

1900

M. RICHARD GIROUX:

Je ne sais pas. C'est sûr que, quand on a un lieu qui est près d'un site puis qu'il y a des odeurs nauséabondes, c'est sûr et certain que je n'irais pas, en tout cas, avoir le choix de construire aujourd'hui, je ne crois pas que j'irais construire à cet endroit-là.

1905

M. JACQUES PELLETIER:

Quels sont les efforts que la municipalité fait et envisage dans l'optique de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer?

1910

M. RICHARD GIROUX:

Même avant le plan de gestion des matières résiduelles, on avait, nous autres, la collecte sélective, qu'ils appellent. On faisait, on payait pour cette collecte-là même si ça nous amenait juste des surplus, ça coûtait plus cher en fin de compte parce qu'on marchait à la tonne. Ça fait qu'il fallait payer pour l'enfouissement puis payer pour les collectes sélectives.

1915

Malgré cela, même si ce n'était pas, administrativement, ce n'était pas un bon **move**, qu'on peut dire, un bon choix, on croyait assez à cela qu'on payait quand même cette collecte sélective-là.

1920

Mais aussi qu'est-ce que je parle un peu dans mon mémoire, c'est qu'est-ce qui est difficile pour les gens, c'est que là, les gens font des efforts, puis les efforts c'est surtout pour moins enfouir pour protéger leur environnement mais, d'un autre côté, ça permet aux gens de l'extérieur d'enfouir chez nous. Ça fait que c'est un peu dévalorisant, un peu, c'est plus difficile pour les gens.

1925

M. JACQUES PELLETIER:

Donc si c'était limité aux MRC de Joliette et de d'Autray, ça pourrait atteindre l'objectif auquel vous faites allusion?

1930

M. RICHARD GIROUX:

Oui, sauf qu'il faut quand même, moi, je crois sincèrement que l'enfouissement des

1935

déchets devrait se faire, l'enfouissement et tout, la revalorisation puis la récupération devraient se faire régionalement mais, malgré cela, comme vous pouvez lire dans notre mémoire, ce n'est pas le lieu idéal.

1940 Comme a dit le monsieur tantôt, j'ai trouvé l'image bonne, mettre une poubelle dans un aquarium, c'est à peu près ça. C'est que là, on a des grandes quantités d'eau qui vont venir se souiller par des déchets, puis là, ces grandes quantités d'eau-là, quand l'entrepreneur, je pense qu'il avait dit 100 000 mètres cubes puis l'autre le ministère de l'Environnement 200 000, 250 000 mètres cubes, quand ça va rentrer dans ça, il faut les traiter après. Puis ça, ce sont des années
1945 puis des années, et c'est 28 ans qu'on va subir les camions, les odeurs, les mouettes puis, après ça, la post-fermeture pendant 60, 70 ans. Je trouve que c'est vraiment payer cher pour les déchets, surtout que ce sont des déchets qui viennent de partout.

Ça fait que c'est ça, moi, je crois réellement que ce n'est pas le meilleur endroit.

1950

MME NICOLE BOULET:

J'aimerais revenir sur l'entente, en fait vous disiez tout à l'heure qu'il y a une entente qui ne s'est pas conclue et dont le promoteur a parlé en première partie.

1955

Dans les médias, entre la première et la deuxième partie, il y avait un article où il était dit que le promoteur était prêt à s'entendre avec votre municipalité; qu'en est-il?

M. RICHARD GIROUX:

1960

À cet effet-là, on peut, justement, on a eu un conseil municipal lundi puis je pourrais déposer à la Commission une lettre qu'on a envoyée à monsieur Luc Turcotte, ingénieur à EBI.

MME NICOLE BOULET:

1965

D'accord.

M. RICHARD GIROUX:

1970

Je peux la déposer à la Commission.

MME NICOLE BOULET:

1975

C'est bien. J'aimerais savoir, en première partie, le promoteur, en fait, nous avait fait part qu'il y a un comité de suivi qui avait été formé concernant les odeurs.

Est-ce que, sur ce comité-là, il y avait des citoyens de votre municipalité?

1980

M. RICHARD GIROUX:

1985 Je ne peux pas dire s'il y en a beaucoup ou plusieurs mais je sais que, je peux vous dire aussi, de par mon expérience, je sais qu'il y en a au moins un, je pourrais le nommer même, je pense qu'il est venu se présenter, monsieur Gaston Hénault.

1990 C'est pour ça que je marque dans mon mémoire, je me souviens, le jeudi soir, en tout cas, je ne pourrais pas donner les dates exactes, mais que le promoteur a dit qu'il contrôlait très bien les odeurs. J'ai fait du covoiturage, j'ai amené monsieur Hénault puis, quand j'ai été le reconduire chez eux, je vais appeler monsieur Hénault, ce n'est une façon péjorative parce qu'il a trouvé ça bien drôle, mon chien renifleur, parce que ça ressemble un peu à ça, ils sont comme dans des petites boîtes puis ils font sentir pour savoir quelle sorte d'odeur que c'est. Quand on est arrivé chez eux, ça sentait énormément. Ça fait que là, monsieur Hénault m'a dit: ah ça, c'est du biogaz.

1995 Ça fait que je peux vous dire qu'il y en a un au moins qui fait partie chez nous.

MME NICOLE BOULET:

2000 Toujours dans le domaine des odeurs, à la page 5, dans votre mémoire, vous dites que la municipalité est très préoccupée par le problème des odeurs, dont une source provient de la production du biogaz.

M. RICHARD GIROUX:

2005 Oui.

MME NICOLE BOULET:

2010 Vous venez de me dire que monsieur Hénault était capable de distinguer ça mais comment vous faites, vous autres, à Sainte-Geneviève, pour savoir si c'est l'usine de traitement ou des biogaz?

M. RICHARD GIROUX:

2015 C'est une odeur bien particulière, on la sent. Puis quand monsieur Hénault dit que c'est du biogaz, moi aussi, c'est du biogaz.

2020 Puis je pourrais laisser aussi une petite note. Monsieur Hakizimana, quand il mentionne, ça nous a fait peur un peu, lors du BAPE, qui dit on trouve qu'une tonne de, pas 10 tonnes là, mais une tonne de déchets donne plus ou moins 135 mètres cubes de biogaz. Une tonne, qu'il nous dit, donne 135 mètres cubes de biogaz. On va se ramasser avec 20 millions de tonnes. Je n'ai pas fait le calcul, je trouvais ça trop de chiffres là, mais je trouve que ça fait peur un peu.

2025

MME NICOLE BOULET:

2030 Peut-être une dernière question. Sur le territoire de votre municipalité, on en a parlé en première partie, il y a des parcs à dépôt qui sont sur la propriété du promoteur et il prévoit éventuellement, si le projet se réalise, qu'il y ait des sables qui soient installés là.

2035 Je ne veux pas du tout toucher à la question qui est en litige mais si, je fais une hypothèse, si les dépôts qui sont faits au niveau du sol, est-ce que ça serait plus acceptable pour votre municipalité, si on comblait au niveau du sol au lieu de faire en surélévation?

M. RICHARD GIROUX:

2040 De toute façon, je pense que c'est hypothétique parce que, avec la quantité qu'ils ont à déménager, ils ne pourraient pas faire ça au niveau du sol. On va se ramasser avec des industries à 15 mètres plus haut que le chemin.

2045 Puis, en plus, c'est que, dans notre secteur, c'est un secteur industriel, c'est le seul secteur qu'on peut faire de l'industrie dans notre région. C'est un secteur qui est voué, comme il est mentionné, à l'échec à cause de ça.

Ça fait que les quantités, ce sont des quantités, des grandes quantités qui ne peuvent pas faire des quantités d'aller à un niveau bas, il faut absolument qu'ils montent en hauteur.

MME NICOLE BOULET:

2050 Actuellement, dans votre parc industriel, il y a un certain nombre d'entreprises qui sont installées là?

M. RICHARD GIROUX:

2055 Actuellement, malheureusement non parce que ça appartient au promoteur.

MME NICOLE BOULET:

2060 Donc il n'y a pas possibilité de faire aucun développement industriel pour l'instant?

M. RICHARD GIROUX:

2065 Pour l'instant.

MME NICOLE BOULET:

2070 Je vous remercie beaucoup, monsieur Giroux.

M. RICHARD GIROUX:

Merci, madame la Présidente, monsieur le Commissaire.

2075 **MME NICOLE BOULET:**

On va prendre une pause d'une quinzaine de minutes. Par la suite, on reviendra avec une autre personne.

2080 SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

2085 **MME NICOLE BOULET:**

Alors, s'il vous plaît, j'inviterais la Direction de la santé publique, le docteur Marcel Bélanger. Bonsoir.

2090 **M. MARCEL BÉLANGER:**

Madame la Présidente, monsieur le Commissaire et tous les nombreux participants à cette réunion de ce soir, bonsoir.

2095 Alors je suis Marcel Bélanger, je suis médecin conseil en santé environnementale et je viens vous présenter le mémoire de la Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux de Lanaudière. Juste citer mon nom prend toute la présentation.

2100 Comme on a vraiment 10 minutes, ce n'est pas long, je vais y aller rapidement.

D'abord, je vais vous présenter la perspective générale de la santé publique versus l'enfouissement des matières résiduelles.

2105 Le premier élément important globalement à dire c'est que l'enfouissement est nécessaire. Il n'y a pas de façon de gérer les déchets de nos sociétés qui ne finissent pas à quelque part par l'enfouissement.

2110 Et il y a un autre élément duquel on est certain, c'est que, aujourd'hui, avec les techniques d'enfouissement qui existent, si on gère bien l'enfouissement, il n'y aura pas d'impact de santé significatif. Nous, on se rallie à ce consensus scientifique-là actuel.

Maintenant, tout le monde nous pose immanquablement la question: est-ce qu'il y a un risque réel pour la santé publique. Pas mal plus facile à poser qu'à répondre, cette question-là.

2115 Ce qu'on fait dans une démarche comme celle-là, c'est systématique, on fait une revue

de la littérature. C'est seulement depuis la fin des années 70 qu'on s'intéresse à l'enfouissement comme étant un risque à la santé, avec la découverte des cas comme Love Canal aux États-Unis ou encore des Lagunes de Mercier ici.

2120 Ça a pris une telle importance dans l'esprit de la population que ça a obligé le gouvernement américain à débloquer des milliards de dollars pour le **super fund** et de demander à une organisation, l'ATSDR, de faire l'analyse de tous les cas d'enfouissement de déchets dangereux aux États-Unis, de voir s'il y avait des risques à la santé et, s'il y en avait, de solutionner les problèmes.

2125 Après ça quand même, les études ont continué, les études ont eu lieu par la suite, après les déchets dangereux, on s'est intéressé, on a regardé les déchets domestiques, les déchets municipaux réguliers. Et, jusqu'à récemment, il y a eu de nombreuses études. En 2002, il y a eu une étude qui a été publiée, qui a fait le relevé de 220 études épidémiologiques pour voir si on
2130 était capable de dire qu'il y avait un risque associé au fait de demeurer près d'un site d'enfouissement.

Or, cette étude-là, sur 220 études épidémiologiques de meilleure qualité qui existe, a conclu qu'il n'y avait pas d'évidence de lien de cause à effet prouvé entre le fait de demeurer
2135 proche d'un site d'enfouissement et un impact à la santé. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'impact à la santé. On ne peut pas en faire la preuve épidémiologiquement.

Dans ce cas-là, qu'est-ce qu'on fait? C'est qu'il reste une incertitude. Il faut continuer à faire des études, encore des études, mais essentiellement, pour gérer un cas comme aujourd'hui,
2140 il faut faire une évaluation cas par cas. Il faut évaluer l'exposition que génèrent ces sites-là. Ça vaut pour les lixiviats, les biogaz, les nuisances. Et, essentiellement, il faut agir selon le principe de précaution, c'est-à-dire qu'il faut se préoccuper des cas, même sans évidence qu'il y ait des risques à la santé.

2145 On est rendu à l'agrandissement en question, dont on va parler tout de suite.

La première exposition qui nous inquiète dans le cas de l'enfouissement, ce sont les lixiviats. Ce qu'on craint c'est que les lixiviats contaminent l'eau et soient absorbés par les gens. Les cas problèmes qui ont été découverts aux États-Unis par l'ATSDR ont toujours passé par
2150 cette voie-là.

Alors regardons ce qui est en jeu ici, c'est l'agrandissement de la cellule C3 et C4. Vous avez une image qui représente un peu le site ici, vous voyez à gauche les maisons. On constate que, autour du site, il y a au moins une soixantaine de maisons qui utilisent un puits privé de la
2155 nappe phréatique environnante. Et on voit, à droite, le site qui est construit dans le sable, qui n'est certainement pas un milieu favorable, mais entouré de murs de bentonite que les experts nous assurent qu'ils vont protéger l'émission de lixiviats.

Les lixiviats sont pompés, traités dans la petite boîte rouge que vous voyez, et rejetés à
2160 l'environnement.

Or, si on regarde un peu ce schéma-là, on voit très bien que l'intérieur de la cellule étant gardé vide essentiellement de lixiviats, le lixiviat ne sera pas porté à s'éloigner. On ne voit pas de conditions qui permettraient aux lixiviats des nouvelles cellules d'aller contaminer les puits.

2165 Maintenant, ce qui va rester comme impact des lixiviats c'est après le traitement, ce qui sera rejeté dans la rivière La Chaloupe, qu'il faut contrôler adéquatement.

2170 Ça, c'est pour l'agrandissement. Maintenant, l'agrandissement n'élimine pas le problème existant des anciennes cellules C1, C2A, B, C, qui sont sur le site, eux, qui sont en surface, et qui continuent à émettre des lixiviats dans le sable qui, eux, peuvent se rendre jusqu'aux puits environnants. Ce qui est important dans ce cas-là c'est s'assurer que le panache de contamination ne se rend pas à aucun puits.

2175 Il y a une étude qui a été faite, et qui nous a été présentée pendant les audiences, pour quelques paramètres, pour 4 paramètres, qui nous montre que, effectivement, le panache de contamination ne semble pas aller très très loin.

2180 Maintenant, le panache de contamination a été mesuré pour 4 paramètres seulement. En termes de suivi de santé, la littérature nous apprend maintenant qu'il y a des paramètres de suivi qui sont bien plus intéressants que les panaches habituels. On devrait suivre les COV cancérigènes qui, étant donné qu'ils peuvent produire un effet à dose extrêmement faible pendant une très longue durée d'exposition, sont les meilleurs paramètres, et ils sont très susceptibles de diffuser dans l'environnement et de se rendre très loin.

2185 Alors ce sont des paramètres très intéressants pour le suivi de santé, qui n'ont pas été faits dans ce cas-ci et qu'on suggérerait de faire, nous.

2190 Il y a quand même en cours une démarche de réévaluation de la qualité des eaux, qui est pilotée par le ministère de l'Environnement, et qui va diminuer l'incertitude à ces égards-là.

2195 Alors ce qu'on en retient pour l'eau c'est qu'on doit contrôler essentiellement les usages de la rivière La Chaloupe qui vont recevoir les eaux traitées. C'est important de dire que les eaux traitées vont peut-être respecter les normes mais ce n'est pas de l'eau potable. Alors il faudra voir à ce que l'utilisation qui sera faite des eaux de la rivière La Chaloupe, en aval des rejets de lixiviats, soit cohérente, c'est-à-dire qu'on ne boive pas ces eaux-là entre autres et qu'on ne se baigne pas dedans.

2200 Ce qu'on retient pour l'ensemble des lixiviats, c'est qu'il reste encore certaines incertitudes mais que l'agrandissement ne devrait pas causer de problème.

 Le biogaz, c'est le deuxième élément d'émission d'un site d'enfouissement qui peut causer des problèmes de santé.

2205 Les biogaz de ce site-là sont captés depuis des années, sont valorisés, ce qui est excellent mais il y a quand même des rejets de ces biogaz-là qui ont été très peu considérés.

On passe les rejets du traitement de valorisation des biogaz dans un oxidateur thermique mais on ne sait pas exactement les rejets que ça va produire. Maintenant, ça devrait être assez mineur, on sait que la vulgaire combustion détruit à peu près 98% des contaminants. Ça ne devrait pas être un gros problème.

2210

Ce qui nous inquiète pas mal plus, ce sont les émissions fugitives. Dans la littérature, on rapporte que les meilleurs systèmes de captage vont capter 70% des biogaz. Le promoteur utilise à quelque part, dans son étude d'impact, 70%, plus tard il dit que ça peut aller jusqu'à 85%.

2215

Maintenant, le fait est qu'on n'a pas vraiment d'idée, moi, je n'ai pas vu de calculs qui permettent d'estimer quelles quantités de gaz vont être émises dans l'environnement. Alors c'est ça qui est important pour évaluer le risque à la santé, c'est de pouvoir estimer les quantités de biogaz et, bien sûr, dans ces biogaz-là, de comptabiliser les paramètres qui sont inquiétants.

2220

Ce sont, encore une fois, les COV cancérigènes, en termes de santé, qui devraient être mesurés, ce sont les mêmes COV cancérigènes qu'on retrouve aussi dans le lixiviat.

2225

On a produit en cours de route aux études d'impact, une évaluation du risque toxicologique. Maintenant, les résultats de cette étude-là sont, d'après nous, très contestables parce que le promoteur a utilisé, comme données quantitatives, des données issues d'une technique qui est nouvelle, le flux surfacique, qui n'est pas validée, qui n'est pas connue, qui n'est pas recommandée par personne.

2230

Nous, comme le ministère de l'Environnement, on a suggéré d'utiliser une modalisation connue et acceptée. On est en train de refaire cette étude-là, ce qui va encore là diminuer l'incertitude.

2235

Le dernier élément qui nous inquiète, c'est l'unité mobile d'excavation. Le problème qu'on a avec cette unité mobile-là, c'est que c'est une technique nouvelle. On n'a rien contre le développement de techniques nouvelles, c'est très très bien qu'on le fasse.

2240

Maintenant, on croit que ce ne serait pas sage de donner une autorisation qui s'étendra sur 14 ans avec une technique qui n'est vraiment pas connue. C'est une technique nouvelle, totalement nouvelle. Et la littérature qui a été déposée par le promoteur ne décrivait pas cette technique-là, cette technique-là n'existe pas, elle n'est pas encore validée. Alors je pense qu'elle devrait être validée avant d'en faire vraiment un projet étendu sur 14 ans.

2245

Alors globalement, pour le biogaz, il reste un niveau élevé d'incertitudes mais, heureusement, il y a une réévaluation qui va être faite pour le risque cancérigène des biogaz, qui va diminuer l'incertitude éventuellement.

2250

Le dernier groupe d'impacts qui nous inquiètent, ce sont les nuisances et les impacts psychosociaux.

Les nuisances, on les met dans une classe à part parce que ce sont des contaminants

qui affectent le confort, qui affectent les gens mais qui ne sont pas susceptibles de causer des maladies.

2255 Le plus important, et on en a parlé abondamment évidemment, ce sont les odeurs. Ce que le promoteur nous dit c'est qu'il s'attend de retrouver 2.5 unités d'odeur à 5% du temps à la limite de sa propriété, et estime que ce n'est pas très important.

2260 Quant à nous, 5% du temps, c'est 438 heures, ça veut dire plus d'une heure par jour ou, alors 7 heures par semaine, ça peut se répartir n'importe comment, mais on ne pense pas que ce soit insignifiant. C'est vraiment quelque chose qui peut déranger les voisins, le maire Giroux parlait d'intolérance, c'est vrai, les gens peuvent avoir spontanément une intolérance aux odeurs qui fait qu'ils ne sont pas capables de sentir une couche, ça leur donne des maux de coeur, ou ils peuvent développer une intolérance parce qu'ils sont exposés continuellement à l'odeur mais, globalement, les risques santé qu'on peut associer aux odeurs, c'est du genre stress. Ça se
2265 produit finalement comme si l'organisme identifiait l'odeur comme une menace à son intégrité et il met en branle les mécanismes pour se défendre, **the fight or flight**, autrement dit il donne l'adrénaline, il fait pomper le coeur, augmente un peu la pression, ça peut donner des maux de tête. Alors ça, ce sont les effets que les odeurs peuvent provoquer.

2270 Maintenant, est-ce que c'est vraiment à cause des odeurs? Il y a des gens qui perdent connaissance à cause du sang, ce n'est pas à cause du sang, ils perdent connaissance à cause d'une réaction individuelle. C'est un peu la même chose avec les odeurs. Néanmoins, pour un individu donné, c'est très perturbant.

2275 Le bruit, c'est un peu la même chose. Le bruit, quand même, il se contrôle beaucoup mieux que les odeurs. Le bruit, sur le site, les machineries se contrôlent assez bien, et l'autre bruit c'est les véhicules routiers qui, ça, se contrôlent beaucoup moins bien.

2280 Ça a à peu près le même type d'impact que les odeurs, essentiellement c'est le stress. Bien entendu, ça perturbe le sommeil, tout le monde le sait, ça peut perturber l'apprentissage, ça peut déranger la communication.

2285 Un autre élément des nuisances, c'est les goélands dont tout le monde a bien parlé. C'est certain qu'on peut s'inquiéter à juste titre, les fientes de goélands qui tombent un peu partout, on peut s'inquiéter qu'un enfant en consomme et que ça le rende malade mais, dans les faits, ça n'a jamais été rapporté qu'il y a eu une épidémie due à des fientes de goélands.

2290 Le seul impact de santé qui est rapporté par rapport aux goélands, c'est la contamination des plages, par exemple, qui, si elle est très élevée, peut finir par donner des problèmes de peau ou des gastro-entérite aux nageurs.

Ça cause aussi du bruit, les piailllements de goélands, c'est plaisant, ce sont des belles petites bêtes mais, à 04H00 du matin, c'est peut-être moins drôle.

2295 Alors tout ça fait partie des impacts psychosociaux. Grosso modo, c'est une

dévalorisation de l'environnement des citoyens, c'est très clair.

Pour ce qui est de l'évaluation des propriétés, même si le promoteur a émis une étude qui prétend qu'il n'y a pas d'impact sur l'évaluation des propriétés, on a de la peine à le croire.

2300

C'est certain que ça peut déclencher des conflits sociaux, des conflits individuels. Par exemple, dans le cadre d'une audience comme celle-ci, il y a des gens qui vont développer des problèmes de contacts sociaux qui peuvent s'étirer dans le temps. C'est sûr que, autour du site, lentement, ça a été constaté ailleurs, on a tendance à assister à une dégradation du tissu social parce que les gens qui peuvent vont s'en aller et, avec le temps, ça fait une certaine sélection des gens qui demeurent autour.

2305

Alors j'en viens à la conclusion. Quant à nous, si on parle d'augmenter des déchets, de mettre 20 millions de tonnes sur 10 millions de tonnes existantes, c'est certain que ça augmente les impacts. Même s'il y a eu des négations à cet effet-là par le promoteur, 20 millions sur 10 millions, il va y avoir une augmentation d'impacts, il va donc falloir une gestion plus serrée.

2310

On est sûr, par contre, que si on a affaire à un lieu d'enfouissement technique, contrôlé, bien géré, les risques peuvent être contrôlés et bien gérés.

2315

Ça n'empêche pas la nécessité d'évaluer l'état des eaux souterraines et de surface maintenant, et de les évaluer périodiquement et rigoureusement dans le futur. Il faut contrôler les usages de l'eau, ça vaut pour les gens qui utilisent des puits autour, ça vaut aussi pour les 2 rivières qui reçoivent inévitablement des contaminants.

2320

Il faut évaluer, comme les eaux, il faut évaluer l'exposition et les risques des biogaz. Il faut l'évaluer correctement maintenant, voir si ça peut causer des risques significatifs de cancer à la santé, et quand on parle de risques significatifs de cancer, on parle, nous, d'un excès de 1 cas par million de personnes exposées à vie. Alors il faut réaliser que ce qu'on exige, c'est vraiment que ça ne cause aucun excès de cancer. Mais il faut l'évaluer puis il faut arriver à des conclusions fermes à cet égard-là.

2325

Dans les deux cas, il faut procéder à un suivi des composés organiques volatils, cancérigènes, en particulier le benzène, le chlorure de vinyle, et il y en a 8 ou 9 autres qui sont relativement bien identifiés, dans l'eau et dans l'air au départ, et l'évaluer dans le temps pour savoir comment ça évolue.

2330

Il faut, bien entendu, contrôler au mieux et au maximum les impacts possibles d'odeurs, de bruits et de goélands.

2335

On a quand même le facteur désenfouissement qui, comme d'autres ont utilisé le terme, disons qu'ils nous mettent mal à l'aise, on n'est pas à l'aise avec le fait d'autoriser un désenfouissement qui va inévitablement causer des odeurs, avec une technique qui n'est pas connue, qui est peut-être bonne, elle promet, leur technique, mais elle n'est pas connue.

2340

Donc, pour nous, ça engendre une incertitude élevée. On serait plutôt d'avis, comme le ministère de l'Environnement l'a mentionné à l'occasion, de faire de ce projet-là un projet pilote et, ensuite, si la technique fait ses preuves, qu'on utilise cette technique-là pour faire une démarche de certification propre à ce désenfouissement-là d'emblée.

2345

Ça aurait l'avantage aussi peut-être, au départ, si autorisation il y a de la part du gouvernement, de réduire les quantités et de satisfaire un peu la population qui s'en inquiète, et on les comprend.

2350

Essentiellement, ce qui est important pour nous, c'est qu'il y ait un comité de vigilance, un vrai comité de vigilance qui soit autonome, qui soit indépendant du promoteur, des organisations, qui soit composé essentiellement de citoyens riverains, que ce comité de vigilance-là soit vraiment, ait des pouvoirs très réels, ce qui veut dire qu'il y ait aussi de l'argent, et qu'il y ait des mandats clairs, très bien définis au départ, qui soit en mesure de faire un lien crédible entre la population et les organisations diverses, et le promoteur.

2355

Le comité de vigilance, quant à nous, est la clé de voûte du contrôle des risques psychosociaux qui sont, finalement, dans un projet comme celui-là, les risques les plus importants.

2360

MME NICOLE BOULET:

Merci beaucoup. Vous parlez d'un comité de vigilance indépendant. Vous avez parlé de sa composition, en fait, des riverains. Vous ne voyez pas d'expert sur ce comité-là?

2365

M. MARCEL BÉLANGER:

Si les gens le jugent à-propos, si les gens qui sont à bord et qui ont à gérer ces problèmes-là le jugent à-propos, il peut y avoir des experts permanents, il peut y avoir des experts invités mais je crois qu'essentiellement, le comité de vigilance doit être contrôlé par des riverains, des représentants municipaux, des citoyens autour, doit être contrôlé par eux.

2370

MME NICOLE BOULET:

Une autre question. Tantôt, vous avez parlé de l'évaluation des paramètres benzène, chlorure de vinyle, pourquoi ces paramètres-là, en fait, parce que ce sont des volatils, quand ils sont dans l'eau, pourquoi ce choix-là plutôt que, il y en a quand même d'autres, mais pourquoi ceux-là plus particulièrement?

2375

2380

M. MARCEL BÉLANGER:

Ceux-là essentiellement parce que ceux qui sont sélectionnés sont des cancérigènes. Or, les cancérigènes, comme je vous ai expliqué brièvement, peuvent produire des effets à des microdoses, donc si on s'assure que, pour une exposition globale totale comme celle d'un site d'enfouissement, on élimine le risque vraiment qui survient à plus faible dose, on ne devrait pas

2385

avoir d'autres risques significatifs à la santé.

2390 Si on arrive à s'assurer qu'on n'a pas de risques cancérigènes, qu'on est capable de calculer jusqu'à des risques, des excès de cancer de 1 pour 1 million, il ne devrait pas y avoir aucun autre risque à la santé. Autrement dit, si on se contentait de s'assurer qu'il n'y ait pas ce risque-là, il ne devrait plus y avoir les autres. Alors c'est la raison du choix de ces COV-là qu'on retrouve dans l'eau.

2395 D'autre part, ce sont des composés qui migrent très bien dans l'eau, l'ATSDR les a souvent mesurés, s'en est souvent servi comme critères de panache, parce qu'ils migrent, ils migrent très loin dans l'eau, alors ils sont très utiles comme paramètres de suivi.

MME NICOLE BOULET:

2400 Juste une dernière question. Dans votre mémoire, vous dites que vous allez vous prononcer, en fait, parce que le ministère de l'Environnement, du Développement durable a dit qu'il ferait faire une étude indépendante, une évaluation indépendante des eaux de surface et des eaux souterraines.

2405 Une étude indépendante par un expert privé, c'est sûr que, un moment donné, ça peut faire, un expert privé peut avoir une position, un autre une autre. Jusqu'à quel point c'est indépendant? Puis mon autre question sous-jacente à celle-là, vous ne croyez pas que ce n'est pas de la responsabilité de certains organismes gouvernementaux d'assumer la réalisation de cette étude-là? Est-ce que ça pourrait être une opportunité?

2410

M. MARCEL BÉLANGER:

Je ne sais pas qu'est-ce que, est-ce que vous entendez que le ministère de l'Environnement devrait réaliser lui-même cette étude-là?

2415

MME NICOLE BOULET:

2420 Peut-être pas tout seul mais avec votre participation, celle du ministère de l'Agriculture, peut-être d'autres, mais je pense que les expertises, en tout cas, vous les avez, est-ce que, pour que ce soit indépendant, c'est nécessaire que ce soit fait par quelqu'un qui est dans le privé, pas qu'ils ne font pas des bonnes études, ce n'est pas ça, mais je pose la question est-ce que vous pensez que c'est quelque chose qui est faisable, que cette étude-là soit réalisée à partir des expertises qu'on a à l'intérieur du gouvernement ou des responsabilités dans tous les domaines?

2425

M. MARCEL BÉLANGER:

Écoutez, pour être faisable, c'est certainement faisable. Les gouvernements ont des gens compétents, ils ont des laboratoires, ils sont capables de le faire mais ça peut tout aussi bien être fait par une firme privée, il n'y a aucun problème.

2430

Et je dois dire que, quant à ça, le ministère de l'Environnement nous a déjà consultés sur le devis de cette étude-là, et qu'il va y avoir analyse des paramètres qu'on demande. Alors nous, jusqu'à un certain point, ça nous satisfait déjà par rapport à ce qu'on avait.

2435 Moi, je n'ai pas vraiment de choix, dire est-ce que ça doit être fait par le gouvernement, ce n'est pas nécessairement vrai, je ne pense pas que le ministère de l'Environnement local ait les ressources et les possibilités de le faire. Je vois d'un très bon oeil que ce soit confié à une entreprise extérieure, encore mieux une recherche universitaire, on sait qu'eux vont avoir tendance à fouiller plus, mais là, ça presse, c'est relativement urgent de l'avoir. Moi, je ne vois
2440 aucun problème à ce que ce soit fait à l'extérieur, par autre.

Nous, on a déjà été consulté et nous, c'est sûr qu'on va regarder les résultats qui vont en sortir pour se faire un avis, et s'il y avait des éléments qui devaient changer la perspective qu'on a présentée jusqu'à date, bien on va avertir tout le monde en temps et lieu.

2445

MME NICOLE BOULET:

Merci.

2450

M. JACQUES PELLETIER:

Est-ce que, dans l'éventuelle étude, vous avez pu inclure le suivi des paramètres un peu spéciaux que vous nous avez mentionnés, les COV cancérigènes?

2455

M. MARCEL BÉLANGER:

Oui oui, le ministère de l'Environnement avait déjà inclu ceux-là et beaucoup d'autres, ils ont inclu toute la liste finalement des COV, il va y en avoir à la tonne.

2460

M. JACQUES PELLETIER:

S'il m'arrivait de consommer de l'eau contenant des microdoses de COV cancérigènes, un verre d'eau par jour...

2465

M. MARCEL BÉLANGER:

Vous en consommez, mon cher monsieur.

M. JACQUES PELLETIER:

2470

Oui?

M. MARCEL BÉLANGER:

2475

Tout le monde en consomme.

M. JACQUES PELLETIER:

Est-ce que c'est pire que fumer une cigarette?

2480 **M. MARCEL BÉLANGER:**

Ah non non non. Une cigarette là...

M. JACQUES PELLETIER:

2485

Par jour.

M. MARCEL BÉLANGER:

2490

Être fumeur, fumer une cigarette, vous allez dans les détails, disons qu'une cigarette par jour, ce n'est pas un gros danger à la santé, et l'organisme peut tolérer une certaine dose, mais des cancérigènes, il y en a dans toute l'eau que vous buvez, il y en a dans tous les aliments que vous mangez et il y en a dans tout l'air que vous respirez.

2495

Alors c'est universel, des cancérigènes, c'est une question de doses. La toxicologie, c'est comme ça, c'est une question de doses.

Alors quand on en prend des petites quantités, le corps peut très bien le gérer.

2500

M. JACQUES PELLETIER:

Quelque chose qu'on gère moins bien, c'est la diminution de la valeur des propriétés exposées. Comment vous qualifiez, ou si on ne peut pas quantifier, mais...

2505

M. MARCEL BÉLANGER:

Écoutez, c'est hors expertise, je ne peux pas répondre à ça. Mais moi, ce que je dis, c'est comme simple citoyen, c'est le bon sens de penser que si j'avais le choix entre acheter une maison équivalente et de valeur équivalente à côté d'un site ou ailleurs, je ferais...

2510

M. JACQUES PELLETIER:

Il y a des chances que vous opteriez pour ailleurs.

2515

M. MARCEL BÉLANGER:

Je ne suis pas seul, c'est le gros bon sens. Mais je n'ai pas d'expertise sur l'évaluation domiciliaire.

2520

M. JACQUES PELLETIER:

2525 J'ai une dernière question. Tout à l'heure, madame Coutu, je pense, nous a fait part de son inquiétude, et m'a invité à manger des canneberges pour Noël, je voudrais savoir si les goélands peuvent contaminer les cultures?

M. MARCEL BÉLANGER:

2530 Les goélands peuvent contaminer bactériologiquement les cultures mais, bien entendu, ça peut arriver sur n'importe quelle culture, n'importe où, puis ce n'est pas juste les goélands. Ils les lavent, les fruits, avant de les servir.

M. JACQUES PELLETIER:

2535 Donc je peux manger des canneberges?

M. MARCEL BÉLANGER:

2540 Je croirais que vous pouvez manger des canneberges, madame va être heureuse de le savoir aussi.

M. JACQUES PELLETIER:

2545 Merci beaucoup.

MME NICOLE BOULET:

2550 Dans le même ordre d'idée, vous avez dit que les goélands, en tout cas, s'il y a des plages publiques dans les environs, il pourrait y avoir de la contamination.

Est-ce qu'il y en a dans le milieu qui nous intéresse, de ces plages-là?

M. MARCEL BÉLANGER:

2555 Moi, à ma connaissance, il n'y a pas de plages publiques dans l'environnement immédiat. Mais là, je parle d'une colonie de goélands aussi qui occupe une plage, ce n'est pas un goéland qui passe.

MME NICOLE BOULET:

2560 Non non non, je comprends très bien mais tout à l'heure, monsieur Giroux nous disait que les goélands passaient du fleuve au site, est-ce que, dans le secteur dont il est question, il y a des plages?

2565

M. MARCEL BÉLANGER:

2570 Je pense que monsieur le maire et les autres pourront vous répondre mieux que moi
mais, à ma connaissance, il n'y a pas tellement de plages dans ce secteur-là parce qu'il n'y a pas
de plans d'eau vraiment intéressants.

2575 Je souhaiterais par contre que les gens ne se baignent pas dans la rivière La Chaloupe.
Je pense que ça devrait être indiqué, c'est ça que j'entends par usage. À tout le moins, un comité
de vigilance devrait voir à aviser que les enfants n'aient pas l'idée d'aller se baigner dans un
endroit comme celui-là.

M. JACQUES PELLETIER:

2580 Vous avez parlé tantôt d'un comité de suivi effectif, avec de réels pouvoirs et de réelles
ressources. Est-ce que ça existe actuellement à votre connaissance? Est-ce que vous avez des
cas où il y a un comité de suivi fonctionnel?

M. MARCEL BÉLANGER:

2585 Autonome, correctement financé, intéressant, à faire survivre pendant 30 ans, non, je
n'en connais pas. Ce que je connais très bien, c'est des comités de vigilance qui ne fonctionnent
pas parce qu'ils n'ont pas ces conditions-là.

2590 C'est important de réaliser qu'un comité de vigilance, il va falloir que ça vive le temps des
opérations et après. Il va falloir que ce soit intéressant. Je ne pense pas qu'on puisse baser ça
sur le bénévolat, moi. Moi, je pense que ces comités-là vont devoir être financés,
généreusement financés, être capable de se financer eux-mêmes s'ils le jugent à-propos plutôt
que d'utiliser autrement des études à leur convenance et, pourquoi pas ces gens-là pourraient
peut-être gérer aussi tout ce qui s'appelle compensations, qui serait peut-être occasionnellement
2595 justifiées.

Les odeurs et toutes les nuisances, on ne pourra jamais les éliminer. Donc il y a des
gens qui vont continuer, dans le temps, à en souffrir.

2600 **M. JACQUES PELLETIER:**

Merci.

MME NICOLE BOULET:

2605 Une dernière question. On a parlé tout à l'heure du transfert possible de matières
résiduelles, vous avez parlé de projet pilote. Est-ce que vous seriez disponible ou intéressé, je
parle votre organisation, à participer à un tel projet?

2610

M. MARCEL BÉLANGER:

Duquel projet?

2615 **MME NICOLE BOULET:**

Du projet pilote pour le transfert des déchets.

M. MARCEL BÉLANGER:

2620

Nous, on est au service de la population, on est là pour répondre à la population. Si on nous demande un avis, on va le donner. Maintenant, aller s'asseoir pour participer, pour voir au succès d'un projet pilote, je vous dirais d'emblée non.

2625 **MME NICOLE BOULET:**

Non, mais à jouer un rôle conseil ou un rôle préventif ou quelque chose du genre?

M. MARCEL BÉLANGER:

2630

On est au service de la population et de tout le monde dans la population, y compris les promoteurs, y compris les individus, on est au service de tout le monde, et on va répondre au mieux dans toutes circonstances.

2635

On serait particulièrement intéressé à répondre à un comité de vigilance par contre.

MME NICOLE BOULET:

Alors je vous remercie beaucoup.

2640

M. MARCEL BÉLANGER:

Ça me fait plaisir.

2645 **MME NICOLE BOULET:**

J'inviterais maintenant la municipalité de Lanoraie, monsieur André Villeneuve. Bonsoir, monsieur Villeneuve.

2650

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

Bonsoir, madame la Présidente. Bonsoir, monsieur le Commissaire. On vous a remis, je crois...

2655

MME NICOLE BOULET:

Oui.

2660 **M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

Oui, ça va, donc le mémoire adopté par la municipalité. Écoutez, je ne vous lirai pas le mémoire, je vais plutôt tenter, je me suis quand même fait un texte afin d'éviter de perdre le fil et de perdre des éléments importants.

2665

Alors donc, hier soir, le 4 avril, le Conseil municipal de Lanoraie a adopté à l'unanimité le mémoire sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas/Sainte-Geneviève-de-Berthier par Dépôt Rive-Nord.

2670

Le document adopté est, dans son esprit, tout à fait conforme à ce que nous avons fait parvenir à la Commission par courrier électronique le 31 mars dernier, à quelques détails près.

2675

En effet, il y a quelques ajouts au mémoire. Entre autres, une liste de recommandations adressée à la Commission dans le cadre de l'actuel projet, que vous trouverez en annexe ou juste après la conclusion, mais aussi dans le cadre des activités passées du lieu d'enfouissement, soit les cellules dites fermées, alors on parle de la 1, 2A, 2B, 2C, et j'inclurais la 3, qui, quand même, a été bentonisée mais il n'en demeure pas moins qu'il y a eu probablement écoulement de lixiviat à travers la couche de sable et à l'extérieur du mur.

2680

Et donc, si vous le permettez, je vais vous faire une lecture rapide et brève d'une résolution qui a été adoptée hier justement concernant la contamination de la rivière Saint-Joseph, qu'on retrouve en annexe 3, pages 25, 26.

2685

Alors je ne vous la lirai pas au complet étant donné qu'elle est plutôt longue, seulement quelques considérants.

Considérant les millions de tonnes de déchets de toute nature et de toute provenance enfouies en ces lieux depuis maintenant plus de 30 ans;

2690

Considérant l'admission par Dépôt Rive-Nord...

Et là, je fais un clin d'oeil aux journaux locaux de fin de semaine, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de les lire.

2695

... admission par Dépôt Rive-Nord, lors de la première partie des audiences, que le panache de contamination provenant des déchets fait bel et bien résurgence dans et sous la rivière;

2700

Considérant la requête conjointe exprimée par les maires de Sainte-Geneviève-de-Berthier et de Lanoraie le 10 mars 2005, lors de la première partie des audiences publiques

2705 sur l'environnement tenues dans le cadre du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord, requête demandant à la Commission du BAPE d'user de son pouvoir de recommandation auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour que les municipalités citées plus haut puissent obtenir toutes les autorisations nécessaires d'accès aux lieux, maintenant et dans l'avenir, afin qu'elles soient à même de s'assurer que les populations potentiellement affectées par cette contamination soient protégées adéquatement;

2710 En conséquence, il est résolu que la municipalité de Lanoraie réitère de façon formelle, par le dépôt de cette résolution à la Commission, la requête visant l'obtention des autorisations d'accès de la totalité des lieux et installations servant au suivi environnemental des eaux souterraines et de surface, propriété de Dépôt Rive-Nord;

2715 Que la Commission voit à s'assurer que les outils, tels piézomètres et puits d'observation, qui sont présentement en fonction et propriété de Dépôt Rive-Nord, soient entretenus et préservés;

2720 Que ces autorisations puissent être maintenues dans le temps puisque nous sommes confrontés à une problématique qui, de toute évidence, perdurera sur un laps de temps relativement long;

2725 Que dans le cadre de ce processus de suivi environnemental devant être réalisé par les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier et Lanoraie, que la Commission recommande aux deux municipalités un ou des organismes reconnus...

Ça sera comme la Commission voudra, madame la Présidente.

2730 ... possédant l'expertise nécessaire pour fins de validation d'un tel exercice et de mettre en place, si c'est nécessaire des piézomètres et puits d'observation additionnels;

Que la Commission procède à la mise en place d'un mécanisme financier pour un tel suivi qui, de toute évidence, devrait être assumé par nulle autre que l'entreprise;

2735 Madame la Présidente, une résolution identique a été votée à l'unanimité aussi par Sainte-Geneviève-de-Berthier, toujours lundi soir.

2740 Madame la Présidente, par une résolution comme celle-là, ce que les municipalités demandent, c'est d'être responsables, et non pas responsables des dégâts environnementaux, on se comprend, mais responsables de la santé et de la sécurité de leur population respective.

2745 Toujours en séance régulière du conseil, donc hier soir, a également été adoptée une autre résolution concernant le potentiel aquifère de la nappe d'eau souterraine qui se trouve en place et lieu du projet, résolution que nous avons aussi annexée au mémoire. Encore une fois, si vous permettez, rapidement, je vous en fais une lecture. On se rappellera aussi qu'on avait abordé le sujet à la Commission lors de la première audience, la première partie des audiences.

Alors, encore là, je vais résumer les considérants.

2750 **Considérant que monsieur Donat Bilodeau, expert hydrogéologue, est venu, de façon claire, faire la démonstration théorique, à même les données hydrogéologiques fournies par l'entreprise de l'endroit retenue par Dépôt Rive-Nord pour son projet d'agrandissement, que ce lieu possède bien les caractéristiques démontrant sa capacité aquifère élevée au point d'être supérieure aux exigences du PREIMR;**

2755 **Considérant que l'entreprise a, à même son étude d'impact, affirmé, et nous citons: l'aménagement du puits CPE-300 a été réalisé de manière à optimiser le débit d'extraction de cette formation aquifère.**

Alors il faut lire bien comme il faut, on dit:

2760 **... a été réalisé de manière à optimiser le débit d'extraction de cette formation aquifère. Le débit maximal en eau souterraine qui pourrait être soutiré de ce type d'installation serait de l'ordre de 8 mètres cubes par heure.**

2765 **Considérant l'étude hydrogéologique de monsieur Donat Bilodeau, dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.**

2770 **Considérant que, suite à la démonstration faite par l'hydrogéologue, monsieur Donat Bilodeau lors de la première partie des audiences d'une capacité bien supérieure de la nappe d'eau souterraine en ces lieux, l'entreprise a cru nécessaire de revoir sa première évaluation de la capacité aquifère dudit endroit.**

2775 **Considérant cette deuxième évaluation commandée par l'entreprise à la firme Tecult, où les valeurs attribuées au potentiel de la nappe aquifère passe par un simple calcul de 8 mètres cubes/heure à 16 mètres cubes/heure.**

On se rapproche dangereusement du 25 mètres cubes, je ferai remarquer à la Commission, soit le double de la valeur initialement annoncée par l'entreprise.

2780 **Considérant la requête conjointe exprimée verbalement par les maires de Sainte-Geneviève-de-Berthier et de Lanoraie le 10 mars 2005 lors de la première partie des audiences publiques sur l'environnement tenues dans le cadre du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Dépôt Rive-Nord concernant la capacité de la nappe aquifère, cellule 4.**

2785 **Considérant que l'entreprise semble ne pas vouloir donner suite à la demande des municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier et de Lanoraie d'être autorisées à aller sur les lieux du projet afin de procéder avec les personnes-ressources et organismes reconnus aux travaux nécessaires permettant de valider et d'élucider de manière impartiale la capacité réelle de la nappe aquifère se trouvant en ces lieux.**

2790

2795 **Considérant que cette requête conjointe vise à demander à la Commission du BAPE d'user de son pouvoir de recommandation auprès du ministre afin de permettre aux 2 municipalités l'obtention des autorisations nécessaires d'accès aux lieux et ce, dans le seul but de s'assurer que sont respectées les volontés du législateur en regard de la conservation et la protection de la ressource eau et ce, dans un esprit de développement durable.**

2800 **En conséquence, il est résolu que la municipalité de Lanoraie réitère de façon formelle, par le dépôt de cette résolution à la Commission, la requête visant l'obtention des autorisations nécessaires d'accès de l'endroit retenu par le présent projet d'agrandissement de Dépôt Rive-Nord Inc. et ce, dans le but de s'assurer du plein et entier respect de ce projet en regard des dispositions du PREIMR quant au potentiel réel de la nappe aquifère.**

2805 **Que, dans le cadre de ses travaux d'installation d'un outil de captage à être réalisés par les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier et de Lanoraie pour fins d'évaluation du potentiel aquifère des lieux, que la Commission recommande un ou des organismes reconnus possédant l'expertise nécessaire pour fins de validation d'un tel exercice.**

2810 **Évidemment, c'est adopté à l'unanimité et c'est identique à Sainte-Geneviève-de-Berthier.**

2815 **Vous avez, toujours à l'annexe 4, donc un document de monsieur Donat Bilodeau qui vient dire, et qui a dit d'ailleurs à la première partie des audiences, deux fois plutôt qu'une, que la capacité aquifère de la nappe en présence est de loin supérieure à 25 mètres cubes et rapidement, donc, on dit ici que, monsieur Bilodeau:**

2820 **Nous maintenons notre position que le potentiel aquifère de la nappe d'eau souterraine du secteur permet de soutirer 600 mètres cubes/jour en permanence, et seul un essai de pompage dans un ouvrage de captage adéquatement conçu permettra son évaluation.**

Alors ils sont parties intégrantes du mémoire, madame la Présidente.

2825 **MME NICOLE BOULET:**

Merci.

2830 **M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

Je passerais tout de suite à l'annexe 2, madame la Présidente. Peut-être que ça répondrait à des questions que j'ai cru être sans réponse durant la soirée.

2835 **Donc, finalement, un dernier document à être annexé au présent mémoire, document dont j'avais fait mention à la Commission lors de la première partie des audiences, soit le 10 mars**

dernier.

2840 Ici, je parle de déficit démocratique, c'est le but de mon chapitre, je vais faire ça rapidement. Alors déficit démocratique, ce que j'entends. Lors de la première partie des audiences, j'avais, à ce moment-là, mentionné à la Commission que je reviendrais sur un document à la deuxième partie.

2845 Je commencerai donc mon exposé en rappelant que, le 10 mars dernier, nous avons démontré, hors de tout doute, que le document émis par la MRC et ayant permis, en 1989, l'agrandissement du site d'enfouissement n'était tout simplement pas valide et carrément irrecevable.

2850 En effet, pour qu'un tel document soit valide ou recevable, il doit obligatoirement être signé par le directeur ou la directrice de la MRC, ce qui ne fut pas le cas à l'époque puisque ce fut un simple coordonnateur qui signa le document.

2855 Ce document est très lourd d'implication puisqu'il a servi de document officiel. C'est toute la légalité des cellules 2A, 2B, 2C et 3 qui sont ici en jeu mais c'est surtout la cellule 3, que l'entreprise veut intégrer à son projet, qui pose, selon nous, le plus gros problème.

2860 En effet, au-delà de la non-conformité de la signature apposée sur le document, on constate, après examen attentif du document, que la partie du lot 390, il faut comprendre ici que la cellule 1, 2A, 2B, 2C sont au sud du chemin de fer et la cellule 3 est au nord du chemin de fer. Donc, après examen attentif du document, que la partie du lot 390, au nord du chemin de fer, la cellule 3 actuelle, ne fait pas partie du document de conformité émis par la MRC. En clair, la MRC n'a jamais émis de certificat de conformité qui autorise l'enfouissement sur les parties du lot 390 au nord du chemin de fer, soit la cellule 3.

2865 Il apparaît de manière très limpide que l'on a escamoté une procédure qui aurait dû amener le conseil des maires de l'époque à mettre en branle un processus de conformité au schéma d'aménagement pour répondre à la demande de l'entreprise. Ce processus aurait comporté automatiquement des consultations d'informations ouvertes au public. Il y a eu là, à notre avis, entorse grave à la démocratie, on peut même parler carrément de déficit démocratique.

2870 On peut aussi parler de déficit démocratique lorsque la MRC de Joliette, malgré les appels répétés de plusieurs citoyens et organismes lui demandant d'attendre les consultations publiques dans le cadre de l'élaboration de son plan de gestion des matières résiduelles, communément appelé le PGMR, donc la MRC de Joliette aurait, selon nous, dû attendre avant de signer une entente avec l'entreprise. C'est ce que d'Autray a fait, en passant.

2880 Encore une fois, les citoyens ont été écartés de décisions qui, pourtant, auront des conséquences inouïes sur leur avenir. D'ailleurs, à ce titre, le législateur est très clair à savoir qu'une consultation publique doit nécessairement être représentative des enjeux en cause et ne doit pas être une consultation où les enjeux majeurs sont déjà décidés, bref, un projet canné

d'avance.

2885 Nous ne croyons pas que la population, si elle avait été consultée, aurait opté pour un projet comme celui-ci. De un, trop d'inconnus quant aux risques environnementaux qu'il comporte et, de deux, nous sommes convaincus que le principe de régionalisation aurait prévalu auprès de la population.

2890 C'est pourquoi, devant ce manque flagrant de respect envers la démocratie, nous concluons à un autre exemple de déficit démocratique où la population a été écartée.

Je vous donne un autre exemple de déficit démocratique. Le conseil de Saint-Thomas n'a pas cru bon, c'est ce qu'on a cru entendre ce soir, n'a pas cru bon de demander à sa population si elle voulait du projet.

2895 Ça commence à faire beaucoup de déficit démocratique.

Mais nous pouvons, malgré tout, peut-être faire notre part pour que la démocratie reprenne ses droits. Si nous ne pouvons effacer le passé, nous pouvons tout de même penser à l'avenir.

2900 Aussi, lorsque l'on voit que la CMM, donc la région de Montréal, les couronnes, la CMM, lors de consultations publiques dans le cadre de l'élaboration de son plan de gestion des matières résiduelles qu'elle a tenues avec ses citoyens et des organismes du milieu, se donne comme grande orientation de prendre en main l'élimination des déchets, et ce, sur son propre territoire, soit dit en passant, nous ne faisons pas partie du territoire de la CMM, à notre avis, on ne peut qu'être heureux et les y encourager à le faire.

2910 Ce qu'il faut comprendre dans ce dossier c'est que, de tous les déchets qui entrent dans le site d'enfouissement, 60% proviennent de la CMM.

2915 Alors quand la CMM tient des consultations publiques dans le cadre de l'élaboration de son plan de gestion des matières résiduelles, et que ces consultations-là, la population et les organismes du milieu en viennent à décider qu'ils doivent eux-mêmes gérer leurs déchets, on ne peut que respecter ce choix démocratique.

2920 Nous croyons qu'il s'agit là d'une grande avancée vers le principe de régionalisation et, tout bonnement, de l'équité. Et une bonne façon de les encourager dans leur décision, madame la Présidente, serait tout simplement en soustrayant de notre territoire 60% des déchets qui, depuis déjà trop longtemps, perturbent et compromettent notre qualité de vie et notre environnement.

2925 Écoutez, ils demandent, ils veulent les faire, ils veulent s'occuper de leurs déchets, alors je ne vois pas pourquoi on n'adhérerait pas à leur projet, parce que c'est tout à fait pensable pour nous.

Dans un autre ordre d'idée, madame la Présidente, la semaine dernière, l'Organisation des Nations-Unies dévoilait une étude au titre évocateur, **Rapport-synthèse du millénaire sur l'évaluation des écosystèmes**. Cette étude est le fruit du travail de 1 300 chercheurs de 95 pays.

2930

On y apprend entre autres que l'eau potable, la qualité de l'air et les milieux humides sont menacés au point que les générations futures sont loin d'être assurées d'avoir le minimum de ressources nécessaires à leur survie. En fait, le futur des générations montantes est lourdement hypothéqué par les pratiques passées et actuelles de nos sociétés.

2935

Je dois vous dire que nous trouvons plutôt réconfortant de constater que nos préoccupations environnementales sont partagées et reconnues par le monde scientifique.

2940

Sommes-nous surpris de l'ampleur de la situation qui prévaut sur notre planète suite à la divulgation de cette étude? Pas vraiment. Nous nous doutions bien que quelque chose n'allait pas. Par contre, nous retenons de cette étude que l'humanité est à la croisée des chemins et que nous ne pouvons plus faire n'importe quoi lorsqu'il est question de la ressource eau, de l'air et de sa qualité, des milieux humides et leur richesse unique au niveau de la diversité de la faune et de la flore qui y vivent.

2945

Le projet dont nous débattons ici aujourd'hui est au coeur de ces efforts qu'individuellement et collectivement nous nous devons de mettre en oeuvre si nous voulons laisser à nos enfants, petits-enfants, bref, aux générations futures, un environnement digne de ce nom.

2950

Aussi, c'est avec une grande certitude d'être au mauvais endroit que nous dénonçons l'emplacement retenu par l'entreprise pour ce projet. Au mauvais endroit parce qu'il y a la colline tourbière, un milieu humide, entre 2 rivières, sur une nappe d'eau souterraine abondante et de qualité. On pouvait difficilement choisir pire endroit finalement.

2955

Ne serait-ce que par l'abaissement de la nappe d'eau souterraine qui aurait assurément un impact sur la tourbière ainsi que les résurgences du panache de contamination des anciennes cellules dans la rivière et sous la rivière, donc en direction et une menace directe pour, un, la pratique agricole et, deux, les tourbières.

2960

Au mauvais endroit quant à la qualité de l'air. Celle-ci sera inévitablement affectée par le désenfouissement des déchets contenus dans la cellule 3. Les citoyens des municipalités limitrophes au site seront, en n'en point douter, affectés par de pareils travaux de déterrement de déchets en pleine putréfaction.

2965

La santé publique est formelle, ne touchez pas aux déchets déjà enfouis. Quant au ministère de l'Environnement, il n'est pas très à l'aise avec cette façon de faire. Et l'entreprise, loin de nous rassurer, dit qu'elle croit être en mesure de relever, au fur et à mesure, les défis qui se présenteront. C'est le protocole de Kyoto qui va, par la même occasion, excusez-moi pour le terme, mais qui va en prendre plein la gueule.

2970

Pas au bon endroit, en troisième lieu, la ressource eau. Il a été démontré clairement, lors de la première partie des audiences, si le projet allait de l'avant, que l'on transformera une eau de qualité extraordinaire en un liquide infecte et toxique dû au contact des déchets. On parle ici du lixiviat. C'est donc des dizaines de millions de mètres cubes d'eau qui seront souillés à jamais.

2975

L'endroit identifié par l'entreprise regorge d'une eau de qualité extraordinaire et, même si l'entreprise persiste à dire que l'endroit n'a aucun potentiel aquifère, et cela, afin de ne pas avoir à se soumettre à l'article 14 du PREIMR qui stipule de manière très claire que tout endroit représentant un potentiel aquifère important ne peut recevoir en ses lieux un site d'enfouissement, nous affirmons haut et fort que l'endroit retenu a un potentiel aquifère nettement supérieur à ce qu'exige le règlement.

2980

Et si je puis me permettre, monsieur Turcotte, dans un journal local en fin de semaine, semblait mettre en doute l'analyse de notre expert en hydrogéologie, monsieur Donat Bilodeau, en affirmant que celui-ci, n'ayant jamais mis les pieds sur la propriété de Dépôt Rive-Nord, pouvait difficilement, c'est ce qu'on a cru comprendre, être en mesure d'avancer quoi que ce soit quant au potentiel de la nappe aquifère sur ce lieu.

2985

Et bien que je ne sois pas, mais pas du tout d'accord avec monsieur Turcotte quant aux résultats qu'a obtenus monsieur Bilodeau, je tiens tout de même à dire à monsieur Turcotte que si cette intervention de sa part dans les journaux est une invitation à monsieur Donat Bilodeau à avoir accès aux terrains afin de valider in situs ce que l'entreprise semble avoir beaucoup de difficulté à faire, c'est-à-dire évaluer correctement le potentiel aquifère de la nappe d'eau souterraine puisque, suite à l'intervention de monsieur Bilodeau à la première partie des audiences, l'entreprise donc a dû refaire ses devoirs en faisant une deuxième évaluation et, cette fois-ci, non pas directement sur le terrain, comme reprochait monsieur Bilodeau, je ne sais pas si vous avez lu les journaux en fin de semaine, je ne sais pas, je pose la question mais, en tout cas, vous n'êtes pas obligés d'y répondre, mais c'était quand même assez intéressant. Je n'irai pas sur tous les points. Donc on reproche à notre hydrogéologue de ne pas avoir été sur les lieux mais, suite à son intervention devant la Commission, l'entreprise a refait les calculs et elle a doublé, on passe de 8 à 16 mètres cubes/heure. Et, à ce que je sache, TecSult n'est pas allée sur les lieux, ils ont pris les chiffres, ils les ont modalisés et puis ils sont arrivés à...

2990

2995

3000

Alors si c'est une invitation de la part de monsieur Bilodeau, nous l'acceptons, et j'ai l'accord de notre expert hydrogéologue, c'est quand ils veulent, on va aller sur les lieux et avec, encore une fois, comme je disais tantôt, la Commission nous accueillera les experts qui lui plaira.

3005

Donc c'est clair que les menaces qui pèsent sur la ressource eau, la ressource air et les milieux humides font de l'endroit choisi, et des techniques proposées pour ce projet, probablement le pire des scénarios, et tout cela ne cadre absolument pas dans un concept de développement durable.

3010

Bien sûr que nous devons enfouir nos déchets quelque part, nous en sommes tout à fait conscients. Mais comme l'ont démontré les pétitions qui ont été déposées lors de la première partie des audiences, on doit effectivement disposer de nos déchets mais pas à n'importe quel

3015

prix, pas à n'importe quel endroit et pas non plus avec n'importe quel impact social et environnemental.

3020 Nous avons posé la question à la population et elle a répondu très clairement qu'elle
s'opposait à l'importation massive des déchets dans notre belle région. En clair, que Montréal,
donc la CMM, la Rive-Sud, la région de Québec assument leurs responsabilités telles que
définies dans le cadre de la régionalisation. Ce projet, de par son ampleur, ne correspond
nullement aux besoins de nos communautés. La population ne veut pas être sacrifiée. Nous
3025 assumons et voulons continuer à assumer les déchets que nous générons dans le cadre de nos
activités sociétales et nous croyons que les autres régions du Québec doivent elles aussi
assumer leurs responsabilités. C'est là une simple question d'équité.

Un dernier clin d'oeil aux journaux de fin de semaine. Donc, dans un article paru dans le
journal L'Écho daté du 3 avril 2005, monsieur Turcotte, du groupe EBI, fait, à notre avis, un
3030 dérapage verbal à l'encontre de monsieur Richard Giroux, maire de Sainte-Geneviève-de-
Berthier.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur l'ensemble de l'article mais je cite tout de même
monsieur Turcotte:

3035

**Le groupe EBI fait, en développement économique, en une semaine, plus que ce
que monsieur Giroux a fait dans sa carrière politique.**

3040 C'est clair que je n'irai pas en escalade dans ce genre de propos mais j'ose croire que cet
écart de langage de la part de l'entreprise qui est, somme toute, une attaque directe à l'égard de
monsieur Giroux, sera rectifié et corrigé par des excuses publiques, madame la Présidente.

3045 Est-ce là une attitude responsable de la part de l'entreprise? Et c'est pourtant cette
même entreprise qui, aujourd'hui, nous demande de lui faire confiance en lui accordant une
autorisation pour un projet qui ne répond absolument pas à nos besoins, à un projet qui
comporte, à certains égards, des risques environnementaux injustifiés et injustifiables, aux
répercussions graves et démontrées sur l'eau, l'air, les milieux humides, la santé humaine, bref,
sur ce que nous avons de plus précieux, l'avenir des générations futures.

3050 Et, pour toutes ces raisons et bien d'autres, nous demandons à la Commission de
recommander l'abandon pur et simple de ce projet. Et malgré que depuis déjà trop longtemps
nous recevons les déchets d'à peu près tout le monde, nous croyons que la population de Joliette
et de d'Autray tient tout de même à assurer leur responsabilité quant à l'élimination de leurs
déchets. C'est pourquoi nous demandons à la Commission de recommander, de manière très
3055 très très temporaire, l'enfouissement sur la cellule 3, le temps qu'une solution acceptable soit
trouvée par l'ensemble des intervenants de la région.

Madame la Présidente, je vous remercie.

3060

MME NICOLE BOULET:

Merci.

3065 **M. JACQUES PELLETIER:**

Monsieur le maire, je vais prendre vos conclusions, à la page 16 de votre rapport. Je ne sais pas si la pagination est...

3070 **M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

Je n'ai pas la même mais ce n'est pas grave. Je devrais être capable de suivre.

M. JACQUES PELLETIER:

3075

J'imagine que vous connaissez vos conclusions. Je veux juste vous lire un tout petit peu, vous faites allusion au projet du promoteur et vous en arrivez à dire qu'il est tout simplement irrecevable. Et vous ajoutez un tout petit bout de phrase qui dit:

3080

La population doit savoir que plusieurs alternatives existent.

Pouvez-vous m'en informer de quelques-unes?

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

3085

Je crois que les gens en ont parlé beaucoup ici ce soir, les alternatives entre autres au niveau de la récupération.

3090

Les alternatives, je vous donne un exemple, il y a eu une étude de faite dans la MRC de Matawinie, et on arrive là-bas à identifier 62, ou à peu près, il faudrait voir, le document, La Matawinie, ils l'ont, on peut l'avoir, 62 sites identifiés potentiellement pour accepter des déchets. Alors c'est beaucoup, dans la région de la Matawinie.

3095

On a fait le même exercice, je crois, dans la MRC de L'Assomption, où on arrive à un potentiel semblable.

3100

Alors oui, il y a des alternatives, l'endroit n'est pas mais vraiment pas le bon endroit. Il y a des alternatives parce que, de un, la démesure, on n'a pas besoin de remplir 12 stades olympiques de vidange ici dans notre région.

3105

Pourquoi? Parce que j'ai donné l'exemple tantôt de la CMM qui exporte 60% de ses déchets, en fait on accepte 60%, non, ce n'est pas vrai, on accepte ici les déchets de la CMM qui sont 60% de ce qui rentre sur le site. C'est énorme, 60%.

Alors, je veux juste terminer, monsieur le Commissaire, alors si je calcule la Scott Paper,

3110 vous savez, quand on est allé devant le Tribunal administratif du Québec pour contester l'optention, l'autorisation donc pour exclure lesdits terrains, pour le projet cellule quatre (4), monsieur le Préfet Hénault de la MRC de Joliette est venu dire au Commissaire: écoutez, j'ai une entreprise, qui est la Scott Paper, je dois absolument m'assurer qu'elle peut mettre ses déchets quelque part. Saviez-vous que la Scott Paper est la seule entreprise papetière au Québec qui met ses déchets dans un site comme celui-là?

3115 Et ce qu'il faut bien comprendre aussi c'est qu'il va y avoir bientôt un 10\$ à la taxe à l'enfouissement. La Scott Paper, ça va lui coûter 1 million par année pour continuer à enfouir là. Ils n'iront plus enfouir là, monsieur le Commissaire, ils vont se trouver un autre endroit. On enlève encore là 20%. 60 plus 20, on est rendu à 80.

3120 À Lanoraie, Sainte-Genève, depuis qu'on a mis les bacs bleus sur roulettes, en fonction, ça fait quoi, à peine 6 mois, on a plus que doublé notre récupération. C'est énorme. Alors enlevons encore un 5 à 10%. Écoutez, il n'en reste plus, ce n'est pas compliqué.

M. JACQUES PELLETIER:

3125 Actuellement, la municipalité de Lanoraie, est-ce qu'elle enfouie une partie de ses déchets?

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

3130 Évidemment, on fait affaire avec le site d'enfouissement donc, oui, on enfouie une partie de nos déchets. On en récupère, ce qui est récupérable, on récupère environ 45%, donc l'objectif du gouvernement, dont vous avez dû lire dans mon mémoire, qui, on se rappellera, au début, était de 65%, il l'est toujours, on se disait ça n'a pas d'allure, on n'arrivera jamais à ça, mais là, non seulement on va y arriver mais on va probablement le dépasser.

3135 **M. JACQUES PELLETIER:**

Comment avez-vous évalué que vous en êtes rendu à 45%?

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

3140 Comment on a évalué?

M. JACQUES PELLETIER:

3145 Oui.

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

3150 Ce sont des chiffres de la MRC, c'est monsieur Guy Fradette, le chargé de projet au niveau de la gestion, qui, sous toutes réserves, avance ces chiffres-là. Il faut faire attention parce

qu'on est seulement au début, peut-être que le nombre de chiffres n'est pas suffisamment sur le nombre de mois, donc on va avoir des chiffres plus réels au bout d'une année, je présume bien.

M. JACQUES PELLETIER:

3155

Doutez-vous des mécanismes de contrôle avancés par le promoteur dans son projet actuel?

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

3160

Ça me tente de vous répondre un peu ce que j'avais répondu à la première partie des audiences, j'ai pratiquement peur de ma réponse. Absolument.

M. JACQUES PELLETIER:

3165

Vous méfiez-vous du promoteur?

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

3170

Absolument.

M. JACQUES PELLETIER:

3175

Moi, je n'ai pas d'autres questions.

MME NICOLE BOULET:

3180

Vous venez de parler de récupération, que vous en avez atteint un pourcentage, en fait, que vous considérez important. Ce qui est récupéré est envoyé à quel endroit?

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

3185

Je m'excuse, madame la Présidente, j'étais dans la lune, je pensais à autre chose.

MME NICOLE BOULET:

Vous faites de la récupération, vous venez de le dire.

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

3190

Oui, oui.

MME NICOLE BOULET:

3195

Il y en a un pourcentage que vous considérez quand même assez intéressant. Les

matières qui sont récupérées, elles sont acheminées où?

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

3200 Elles sont récupérées par l'entreprise et, à ce titre, vous savez tantôt, quand j'ai répondu
à monsieur le Commissaire que, oui, j'avais des appréhensions, j'avais des craintes, de la
méfiance même de l'entreprise, cela n'exclut pas la possibilité de continuer à faire affaire avec
une entreprise qui, vous savez, on peut tous s'améliorer dans la vie, et quand je vois des articles
3205 de journaux comme il est sorti en fin de semaine où on me traite de menteur et on me traîne dans
la boue, je m'excuse, je peux difficilement aller porter des fleurs à monsieur Turcotte et à
l'entreprise.

Pour répondre à votre question, madame la Présidente, c'est que la municipalité de
Lanoraie a donné le contrat à la MRC. La MRC, un moment donné, elle a amené un **package**
3210 **deal** à savoir on va s'occuper de tout ce qui a rapport avec la collecte des déchets, les
déchets, donc au niveau de la récupération, au niveau des matières enfouissables.

Nous, on a demandé d'être comme un petit peu exclu, je vous explique rapidement
comment ça fonctionne. C'est que nous, on a délégué, on a fait une déclaration de compétences
3215 à la MRC l'autorisation à aller en appel d'offres, et le promoteur donc qui fait la plus basse
soumission dépose pour chaque item, donc collecte sélective, déchets à l'enfouissement, donc il
dépose une liste avec les prix et nous, on choisit à la carte ce qu'on veut avoir. On a gardé une
certaine autonomie à ce niveau-là mais, donc les déchets à l'enfouissement c'est l'entreprise
Dépôt Rive-Nord qui fait le ramassage. Au niveau de la collecte sélective, c'est la même chose,
3220 et je crois qu'ils sont traités, ces déchets-là, pour la collecte sélective, à Joliette, dans une usine
qui appartient à Dépôt Rive-Nord.

MME NICOLE BOULET:

3225 Parfait, merci. Dans votre mémoire, vous parlez, en fait, du volume généré par la CMM
de déchets qui sont enfouis dans le site qui appartient à Dépôt Rive-Nord. Quelles sont, selon
vous, les alternatives pour la CMM s'ils ne pouvaient plus enfouir dans le site de Dépôt Rive-
Nord?

3230 **M. ANDRÉ VILLENEUVE:**

Écoutez, je pense que j'en fait allusion dans le rapport, je dis que, présentement, il y a
une partie des déchets qui est envoyée, parce qu'on sait que, pour arriver à tenir le coup, Dépôt
Rive-Nord a dû limiter son volume de déchets dans le site présentement, et il y a une partie de
3235 ces déchets-là qui est envoyée dans d'autres sites, des sites comme Lachute, mais là, la
compagnie pourrait répondre, mais je pense qu'à Lachenaie, je suis certain, à Lachute, Sainte-
Sophie, il faudrait voir, mais je sais qu'ils détournent des déchets pour les envoyer ailleurs pour
essayer de desservir leur clientèle plus près du site d'enfouissement ici. Ils attendent un décret
d'urgence, on comprend.

3240

3245 Donc c'est déjà une alternative qui est là, d'autant plus que les sites d'enfouissement des dernières années ont reçu de la part du Ministre, les compagnies d'enfouissement demandaient des autorisations et le ministère de l'Environnement a donné plus que ce qu'ils demandaient en termes de tonnage, donc il y a présentement, je vous dirais, un 600 000 tonnes de disponibles pratiquement au niveau des sites qui ont eu des autorisations d'agrandissement. Alors il y a un volume, donc la CMM peut très bien se débrouiller pour l'instant.

3250 Là où je dis qu'il faut absolument envoyer un message clair à la CMM, parce que c'est sûr que si on ne fait rien, on laisse faire, la CMM, écoutez, moi, je ne connais pas beaucoup d'élus qui ont gagné leur élection en prônant un site d'enfouissement chez eux.

3255 Madame la mairesse de Saint-Thomas a cabalé en disant qu'elle était contre le projet. Bon, elle a le droit de changer d'idée, je n'ai pas de problème avec ça, mais elle n'a pas gagné parce qu'elle a dit qu'elle ferait un site d'enfouissement ou qu'elle en ferait un plus gros, ce n'est pas ça.

Alors je n'en connais pas, moi, de maires qui disent: moi, je pars en élection puis je vais gagner une élection avec un site d'enfouissement.

3260 Alors si on laisse la porte à la CMM, c'est clair que, écoutez, ils vont continuer à envoyer ça ailleurs que chez eux, même si la population, si la population sur le territoire de la CMM, par les consultations publiques, démocratiquement, en est venue à donner les grandes orientations qui disent on va s'occuper de nos déchets chez nous, c'est une question d'équité, c'est une question de responsabilisation. Alors si on ne fait rien, ils vont continuer à les envoyer chez nous.
3265 Je pense qu'il faut envoyer un signal clair à la CMM. Elle est capable, pour le moment, de se débrouiller, moi, je n'en doute pas.

3270 Vous savez, on n'est pas, on n'essaye pas de démolir une entreprise, on est contre un projet. On est contre un projet. Et moi, je vous mets au défi, je mets au défi le Ministre, monsieur Thomas Mulcair, d'organiser un référendum sur la question dans les municipalités limitrophes, à savoir voulez-vous de ce projet chez vous, voulez-vous les déchets de la CMM, voulez-vous 650 000 tonnes, vous en produisez peut-être 100 000 entre les deux MRC, voulez-vous ça? Moi, je mets au défi le Ministre de faire un référendum sur la question, et on pourrait même en faire un ce soir dans la salle puis je ne suis pas sûr qu'il y aurait beaucoup de votes en faveur d'un projet de cette ampleur-là.
3275

3280 Alors il ne faut pas laisser la porte ouverte à la CMM. Il y a des alternatives en termes d'enfouissement ailleurs, il y a des alternatives, et on n'envoie pas un bon signal aussi en faisant un projet de cette ampleur-là, on vient dire regarde, il y a de la place, alors mettons-en, mettons-en.

3285 La Scott Paper, si elle va mettre ses déchets ailleurs un jour, le 100 000 tonnes va se trouver à être libéré. L'entreprise, je la comprends, écoutez, si j'ai un trophée à remettre à quelqu'un pour sa **business** parce qu'ils vont bien, c'est à eux autres que je le donne parce que, il ne faut pas se le cacher, ils font des affaires d'or, ils roulent sur l'or. Alors si la Scott décide

d'envoyer ses 100 000 tonnes ailleurs, l'entreprise va aller chercher des déchets ailleurs pour combler, pour réussir à atteindre son 650 000 tonnes. Elle ne dira pas: bien là, je vais en mettre moins. Non non, elle, c'est d'arriver rapidement à rentabiliser le tout, et ça, on comprend ça.

3290 La CMM, c'est pareil, si la CMM venait qu'à décider d'en garder un peu chez eux, la compagnie va... Alors je ne pense pas qu'on doive autoriser une quantité de cet ordre-là.

Les deux MRC, Joliette et d'Autray, devraient, à mon avis, faire un projet qui répondrait à leur population respective. Gérons nos déchets chacun chez nous finalement, à mon avis.

3295

MME NICOLE BOULET:

Merci beaucoup.

3300

M. ANDRÉ VILLENEUVE:

Ça m'a fait plaisir.

MME NICOLE BOULET:

3305

J'inviterais maintenant monsieur Jean-Michel Rondeau. Bonsoir, monsieur Rondeau.

M. JEAN-MICHEL RONDEAU:

3310

Bonsoir, madame la Présidente, monsieur le Commissaire. Il est clair, qu'avec le temps qui m'est imparti, je ne lirai pas l'ensemble de mon document. Je vais me limiter à toucher les points qui, à mon avis, n'ont pas été abordés par les autres intervenants.

Je commencerai par la question de confiance, notamment au niveau des MRC.

3315

** Lecture du mémoire **.

La légitimité du site, je n'y reviendrai pas parce que monsieur le Maire, précédemment, a abordé à peu près le même thème que moi, à une exception près.

3320

** Suite de la lecture du mémoire **.

Pour ce qui est de ma conclusion, elle s'apparente à celle de monsieur le Maire, alors je passe outre.

3325

MME NICOLE BOULET:

Juste peut-être une question pour commencer. Vous avez parlé des porcheries.

3330

M. JEAN-MICHEL RONDEAU:

Oui.

3335 **MME NICOLE BOULET:**

On sait que le ministère de l'Environnement a encadré la gestion des porcheries. Est-ce que vous souhaitez que la gestion des lieux d'enfouissement sanitaire soit davantage encadrée et en quoi?

3340

M. JEAN-MICHEL RONDEAU:

D'avantage encadrée en suivi et en garantie quand les études sont validées, sont validées par le ministère et au-delà, validée par une nouvelle étude que le ministère nous assure vouloir faire, et nous voulons, en tant que municipalité, être partie prenante de ces démarches-là. C'est, à mon avis, essentiel si on veut rebâtir la crédibilité de cette compagnie-là.

3345

M. JACQUES PELLETIER:

Vous avez abordé le rôle du ministère de l'Environnement.

3350

M. JEAN-MICHEL RONDEAU:

Excusez, je n'ai pas saisi.

3355

M. JACQUES PELLETIER:

Vous avez abordé le rôle du ministère de l'Environnement dans votre mémoire. J'aimerais savoir si vous croyez que le ministère de l'Environnement dispose de la crédibilité, de l'autorité et des ressources nécessaires pour faire respecter les aspects réglementaires et normatifs?

3360

M. JEAN-MICHEL RONDEAU:

Ce que je mets en doute, ce n'est pas le ministère de l'Environnement, c'est les moyens qu'il a à sa disposition, après toutes les coupures qu'il a subies, les réductions de personnel, je veux dire, ce n'est pas avec deux inspecteurs à l'échelle de la province qu'on va parvenir à encadrer l'environnement.

3365

Moi, je pense que le gouvernement a à faire son travail.

3370

MME NICOLE BOULET:

Merci beaucoup. J'inviterais maintenant monsieur Guy Roy de la Bande à Bonn'Eau de Lanoraie. Bonsoir, monsieur Roy.

3375

M. GUY ROY:

3380 Bonsoir. Premièrement, je vais, je suis obligé de me restreindre aux 10 minutes, j'ai pigé dans mon mémoire d'une dizaine de pages, je me suis **timé** cet après-midi, j'ai réussi à faire 9 minutes 36, ça fait que j'espère pouvoir répéter cet exploit.

MME NICOLE BOULET:

3385 Allez-y.

M. GUY ROY:

** Lecture du mémoire **.

3390 C'est sûr que c'est redondant, tout le monde a parlé de ça. Je regrette mais c'est ce qu'on pense aussi.

** Suite de la lecture du mémoire **.

3395 Je vais parler un peu des goélands, sujet populaire.

** Suite de la lecture du mémoire **.

3400 Voilà, merci.

M. JACQUES PELLETIER:

3405 J'aurais 3 petites questions. À la page 4 de votre mémoire, vous faites état que vous vous occupez des tourbières de Lanoraie. Est-ce que vous vous intéressez à d'autres milieux sensibles et uniques du genre?

M. GUY ROY:

3410 Nous sommes concentrés sur les tourbières de Lanoraie, milieu humide localement.

M. JACQUES PELLETIER:

3415 À la page 6, vous parlez des milieux humides qui ne sont pas naturels ou qui sont recréés avec le temps suite à une exploitation dans le fond d'une sablière, par exemple. Quelle est votre opinion à l'égard de ces milieux-là? Est-ce que ça finit par faire des vrais milieux ou si c'est...

M. GUY ROY:

3420 Dans quelle section vous me mentionnez?

M. JACQUES PELLETIER:

Je ne crois pas que je fasse allusion à un point précis.

3425 **M. GUY ROY:**

Il y a des études qui ont été faites au GRET, qui est un regroupement qui étudie les tourbières au Québec qui est très reconnu. Eux se sont spécialisés dans la revitalisation des tourbières désaffectées, creusées, bûchées, et il y a moyen, ça prend du temps, il y a moyen de
3430 réhabiliter ces sites-là.

Si ce n'est pas tout vidé complètement d'humidité, il y a moyen, en bouchant les fossés, laisser aller la nature, il y a moyen de revitaliser ça si ce n'est pas trop loin.

3435 Mais présentement, la tourbière du delta des tourbières de Lanoraie, le ministère de l'Environnement a fait une étude en l'an 2002, et il y a 20% qui est disparu d'une façon irrémédiable, ça ne reviendra plus. Il faut intervenir avant qu'il soit trop tard. Donc 20%, et ça a été le constat de presque panique au ministère de l'Environnement, tant que ça. Ils ont listé 350, 380 places où il y avait eu agression sans autorisation de gossage dans la tourbière, et cetera, et
3440 cetera. Et là, il faut faire quelque chose pour la protéger, il faut arrêter de bûcher puis arrêter de creuser. Et la rivière Saint-Joseph, qui passe à côté....., on est très concerné par ça.

M. JACQUES PELLETIER:

3445 Vous semblez craindre la détérioration de la qualité de l'eau dans le réseau des tourbières de Lanoraie.

M. GUY ROY:

3450 C'est-à-dire que, c'est niaiseux de parler des goélands mais 6 000 goélands qui laissent aller des affaires dans un milieu où il n'y a pas ça, et on a trouvé de la salamandre à quatre doigts à 2 kilomètres du site, dans un milieu où l'homme n'a jamais été là. Et là, on est à 2 kilomètres et il y a 6 000 goélands qui se promènent. Là, on va dire oh!, il n'y a aucun risque, ils sont bien élevés, nos goélands, ils vont faire leurs besoins à côté. Ils ne feront pas ça. Donc un goéland
3455 transporte des choses, échappe des choses, un petit poisson qu'il a ramassé dans le fleuve, il s'envole, d'un coup il crie, il le lâche, il tombe dans la tourbière. Ça change, il y a un étranger, il amène d'autres plantes. C'est complètement grave, la présence de tant d'oiseaux pendant encore 25, 50, 100 ans. C'est sûr que ça va changer.

3460 Il ne faut pas s'imaginer que, parce qu'il y a une zone tampon de 50 mètres, qu'à côté, il ne se passe rien. Les tourbières, c'est excessivement fragile, ça prend une centaine d'années faire un pouce de tourbe. C'est long, c'est frilrant, mais ça finit par se changer puis à s'altérer, et c'est fragile, fragile, fragile. C'est le seul milieu humide qu'il reste dans les basses terres, il faut faire attention énormément, il faut y voir.

3465

M. JACQUES PELLETIER:

Est-ce que les problématiques associés aux odeurs ont déjà causés des inconvénients aux utilisateurs ou aux visiteurs des lieux que vous vous occupez?

3470

M. GUY ROY:

Non.

3475

M. JACQUES PELLETIER:

Merci.

3480

MME NICOLE BOULET:

J'inviterais maintenant madame Constance Séguin de Les Amis de l'environnement de Brandon. Bonsoir, madame.

3485

MME CONSTANCE SÉGUIN:

Bonsoir.

3490

MME NICOLE BOULET:

Bonsoir, monsieur.

3495

MME CONSTANCE SÉGUIN:

Je vous présente le président des Amis de l'environnement, monsieur Normand Grégoire. C'est lui qui va faire la lecture de notre mémoire.

3500

M. NORMAND GRÉGOIRE:

Alors, madame la Présidente, monsieur le Commissaire, mon nom est Normand Grégoire, je suis président du conseil d'administration des Amis de l'environnement de Brandon.

3505

C'est un organisme à but non lucratif qui a été créé en 1994 et qui se préoccupe de la santé du milieu naturel et qui a pour objectif de promouvoir la conservation des ressources, la protection de l'environnement en misant sur la concertation, la coopération de l'ensemble des intervenants dans le domaine.

3510

En fait, les Amis de l'environnement de Brandon a été créé en 94 pour mettre sur pied la collecte sélective des déchets.

Alors c'est un peu pour ça qu'on est ici, c'est une prolongation, si vous voulez, de notre mandat.

3515 Les Amis de l'environnement est né en 94, je l'ai dit. On a implanté un système de récupération à l'époque dans les 8 municipalités environnantes, le Grand Brandon, et nous avons travaillé pour la conversion du milieu environnant en respectant nos 4 grandes orientations de l'origine, c'est-à-dire la gestion des déchets au départ, la gestion de l'eau, l'écotourisme et l'écoforesterie.

3520 Brandon est un secteur où, justement, les possibilités économiques sont limitées mais les possibilités au niveau touristique, au niveau de l'environnement entre autres, l'écotourisme, l'écoforesterie, l'agriculture biologique, sont des éléments qui pourraient se développer beaucoup.

** Lecture du mémoire **

3525 Alors il y a eu des objectifs de fixés à l'époque. Ces objectifs-là ont été rehaussés à 65% de récupération pour 2008. Selon les données qu'on retrouve dans un document de Recyc-Québec, on parle maintenant qu'on en serait rendu à 47% de récupération. D'autres documents parlent de chiffres beaucoup plus bas que ça, on parle entre autres de la récupération des déchets domestiques qui serait très basse parce que, entre autres, tout ce qui est compostable n'est pas vraiment recyclé à grande échelle.

3530 Alors, pour l'ensemble du Québec, je ne veux pas faire une guerre de chiffre pour savoir si c'est 47% ou 23% sauf qu'il en reste encore un certain nombre à récupérer, la preuve c'est qu'on est ici ce soir pour parler d'un agrandissement d'un dépotoir où on va continuer d'enfourer des déchets comme tels.

3535 Nous sommes d'avis que décider d'agrandir le site d'enfouissement de Saint-Thomas serait le dernier recours possible puisqu'une foule de solutions sont envisageables avant d'en arriver à une telle conclusion.

3540 Nous, on présente ici ce soir quelques objectifs, notamment celui de mettre de l'avant toujours le principe de responsabilisation, de responsabilité.

3545 On affirmait, en 96, que la gestion des déchets, c'est l'affaire de tous. Il y a toutefois des différences significatives dans la responsabilité selon la nature des intervenants. Plusieurs approches de gestion sont destinées à favoriser la responsabilité de chacun.

Et si on voulait continuer de réduire nos déchets, si on veut continuer de réduire nos déchets, il va falloir que les consommateurs soient sensibilisés encore plus qu'ils ne l'ont jamais été à une consommation plus réfléchie.

3550 Ceux qui sont responsables des déchets qu'on enfouit, c'est d'abord les consommateurs. En tout cas, ce sont un des trois piliers, si vous voulez, avec les institutions et les commerces.

3555 Il faut s'interroger sur nos vrais besoins, choisir des produits de qualité plutôt que des gadgets, éviter des emballages inutiles, favoriser les contenants réutilisables et récupérables ou choisir des produits en vrac, choisir des produits régionaux et biologiques, et pourquoi pas des

produits recyclés.

3560 On regarde, par exemple, je ne sais pas, une automobile. Une automobile, ça a beaucoup de valeur et ça s'achète sans emballage. Alors pourquoi est-ce qu'il est nécessaire d'emballer un crayon comme ça avec du plastique puis du papier ou du carton qu'on va envoyer au recyclage après finalement?

3565 De continuer les efforts soutenus de sensibilisation au niveau du recyclage, soutenir les efforts d'ingéniosité dans la réutilisation des divers matériaux, comme les restants de peinture par exemple.

3570 Recyc-Québec nous fournit une liste de 150 produits à peu près qui sont des produits recyclés. De ce nombre-là, il y en a à peu près 40 qui sont des cartouches d'encre pour les imprimantes d'ordinateur, mais il y a beaucoup d'autres choses qu'on pourrait faire là-dessus, il y a des bancs de parc, bien sûr, mais il y a beaucoup de choses qui ne sont pas encore probablement développées ou commercialisées de façon importante, qui pourraient être faites.

3575 Remise en valeur des biens de consommation. Pourquoi jeter, comme disait quelqu'un tout à l'heure, des divans qui peuvent être bons alors que d'autres organismes pourraient les récupérer?

3580 Agrandir les installations de recyclage et augmenter le personnel qui y travaille. Quand je parle d'installations de recyclage, de récupération, si on veut, les centres de tri ou des choses comme ça.

Développer de nouveaux procédés, de nouveaux marchés pour récupérer et valoriser diverses matières qui ne le sont pas présentement. Tous les contenants de styromousse, je n'ai pas vu aucun endroit où c'est récupéré ou recyclé et, pourtant, il y en a beaucoup.

3585 Encourager enfin le compostage domestique et voir à créer des installations nécessaires au compostage à grande échelle de matières organiques. Et ça, il faut le voir de façon précise, c'est probablement au gouvernement peut-être, au ministère de l'Environnement à présenter des normes très importantes.

3590 Les sites qui ont essayé de composter certains produits, comme les boues d'abattage, se retrouvent aujourd'hui avec des problèmes devant les tribunaux parce que les résultats ne sont pas intéressants pour les populations qui vivent à proximité de ça.

3595 Il faut aussi sensibiliser les entreprises, les institutions et les commerces. Et, à titre d'exemple, les bouteilles de verre ont été remplacées par des contenants en plastique, de carton ou d'aluminium au profit des entreprises mais très peu au profit de l'environnement.

3600 C'est sûr qu'il arrive parfois que des entreprises n'ont pas toujours le gros bout du bâton, et on citait dans Le Devoir récemment, le cas d'une entreprise, qui est Lassonde, pour ne pas la nommer, qui fabrique les jus Oasis et qui, un moment donné, a été obligée, pendant 2 ans de

3605 temps, d'avoir quelqu'un de leurs employés qui récupérerait des cartons de jus au centre de tri de Montréal parce que la Ville de Montréal leur disait: écoutez, si vous ne changez pas, je vais être obligé d'avertir tous les citoyens que vos jus sont dans des contenants non recyclables. Alors la compagnie a finalement adopté un contenant qui, aujourd'hui, est recyclable, et c'est le Tetra-Pak, le même produit que d'autres utilisent.

3610 Il faut parfois utiliser, comment je dirais, le rapport de force qu'on peut avoir pour faire changer certaines compagnies. Il est plus facile de faire changer probablement un emballage chez Lassonde que les emballages chez Wal-Mart, par exemple, qui fait produire en Chine un certain nombre de produits.

3615 La réglementation des emballages devrait être rendue encore plus efficace soit pour éviter le gaspillage des ressources, soit pour favoriser leur récupération. La législation, probablement, en tout cas, il faudrait y songer, devrait être en vigueur afin de réduire à la source les emballages. Il y a beaucoup de produits qui sont suremballés et on devrait aussi limiter, voire interdire les produits qui ne seraient pas, ou des emballages qui ne seraient pas recyclables comme tels. Il faut absolument s'assurer que les produits peuvent être recyclés.

3620 Enfin, il faut aussi s'attaquer, si on veut, je mets le mot entre guillemets, aux municipalités et aux MRC, les inciter encore plus, même si on a vu ce soir, il y a un certains nombre de principes de régionalisation qui sont en vigueur et tout ça, qu'elles soient forcées de s'occuper de leurs déchets chez eux. Il faut insister sur le **chez eux**.

3625 Les MRC ont fait souvent preuve d'imagination pour essayer de trouver des moyens de gérer leurs déchets de façon la plus économique possible mais, très souvent, ça veut dire, ça, les exporter ailleurs aux meilleurs coûts possibles. Mais ce n'est pas ça qu'il faut faire, il faut s'assurer que la Communauté Urbaine de Montréal, par exemple, s'occupe de gérer ses déchets chez eux. Il y a encore énormément de sites. Actuellement, tout ce que la CMM récupère chez eux, sur leur territoire disons ou sur son territoire, c'est des déchets de construction.

3630 Alors, en conclusion, prendre une décision en faveur de ce projet serait, d'après nous, aller à marcher à contre courant des orientations du gouvernement qui veut mettre le Québec sur la route du développement durable.

3635 Si les recommandations faites plus haut étaient prises en considération, il ne serait peut-être pas nécessaire de parler d'agrandissement de ce site d'enfouissement et, par conséquent, nous nous opposons fortement à ce projet et espérons que vous agirez au meilleur de votre conscience environnementale.

3640 C'est sûr qu'on prône une approche volontaire qui est plus conviviale, qui compte sur l'honnêteté puis le sens de l'équité, le civisme de tous les gens. S'il faut en arriver à d'autres méthodes, eh bien, oui, on ira mais, pour le moment, on essaye en tout cas une méthode qui est plus douce et qui pourrait, au total, faire en sorte que tout ce qu'il peut y avoir de difficultés à s'ajuster ou les ajustements à faire puissent être faits le plus facilement possible, le plus économiquement possible aussi pour tout le monde. Merci.

3645

M. JACQUES PELLETIER:

Est-ce que votre organisme, Les Amis de l'environnement de Brandon, est engagé dans des activités de sensibilisation des citoyens à la récupération et au recyclage?

3650

M. NORMAND GRÉGOIRE:

On l'est de façon assez régulière au sens où on essaye d'être présent dans différentes occasions pour, justement, récupérer, récupération. Évidemment, les préoccupations peuvent varier ou l'importance qu'on accorde à ça peut varier d'une année à l'autre. Comme, par exemple, cette année, on va essayer de mettre l'accent sur la sensibilisation des enfants à l'environnement, on va participer à un groupe très bientôt pour ça.

3655

On essaye aussi, on a des rencontres ces jours-ci pour tout ce qui est activités, je ne dirais pas nautiques mais activités aquatiques disons, sur le lac Maskinongé et la rivière Maskinongé. Le lac semble se dégrader de façon importante, on parle d'algues bleues et tout ça, alors on va profiter de l'occasion pour occuper ce lac-là, s'en servir comme plan d'eau pour les activités non motorisées de façon à éviter tous les problèmes qu'on a reliés à l'environnement du lac et de la rivière, c'est-à-dire l'érosion, les berges et tout ça.

3660

3665

On plante des arbres chaque année, on en donne aussi des arbres chaque année, d'énormes quantités, pour encourager, justement, les gens à récupérer puis à s'occuper de leur milieu environnant comme tel.

3670

M. JACQUES PELLETIER:

Et comment va la mobilisation? Avez-vous de la misère à vous trouver des collaborateurs?

3675

M. NORMAND GRÉGOIRE:

La mobilisation est toujours difficile mais ça varie énormément avec les projets. Si on regarde, par exemple, pour organiser une descente en canot de la rivière Maskinongé, ça s'est fait sans trop de problème. Organiser des sessions d'information sur les algues bleues et le lac Maskinongé, ça s'est fait relativement bien aussi.

3680

Par contre, il y a d'autres problèmes où, d'autres situations, je devrais dire, comme tout ce qui est bassin versant, là, on y participe à titre peut-être d'experts en environnement ou de personnes motivées, et là, bien, évidemment, ce sont tous les intervenants qui essayent de se concerter, ce qui n'est pas facile.

3685

M. JACQUES PELLETIER:

Merci.

3690

MME NICOLE BOULET:

Dans votre mémoire, vous parlez d'encourager le compostage domestique.

3695 **M. NORMAND GRÉGOIRE:**

Oui.

MME NICOLE BOULET:

3700

Est-ce qu'il y a, en fait, des expériences qui sont faites où des gens, dans la région, qui utilisent ça de façon continue, puis quel est le succès de l'utilisation du compostage domestique?

M. NORMAND GRÉGOIRE:

3705

J'avoue qu'à grande échelle, je peux difficilement vous répondre là-dessus. Je sais que, dans le coin, parce qu'on est un coin de campagne finalement, il y a beaucoup de gens qui recyclent. Tout ce qui est déchets de table, tout ce qui est feuilles, tout ça, ça s'en va facilement dans un endroit et c'est recyclé, composté et tout ça.

3710

Pour ce qui est du compostage domestique proprement dit, dans un endroit plus urbain, si vous voulez, il y a des composteurs domestiques qui ont été distribués, je pense qu'à chaque année ou à peu près, la MRC en distribue des bacs noirs, pas des bacs mais des espèces de cloches noires qui s'appellent **The real earth** ou quelque chose comme ça, pour justement encourager les gens à composter. Il y a des sessions d'information régulièrement qui se font là-dessus.

3715

Ce qui est important de voir c'est que, une fois que c'est parti, tout ce que ça demande c'est à peu près un mètre cube, on peut composter, tout ce qu'on produit sans trop de problème. Mais ça prend évidemment l'espace pour le faire, ça prend une cour arrière ou des choses comme ça. Il faut que les gens soient prêts à faire ça.

3720

Ce n'est pas évident que les gens veulent le faire, d'une part, parce que le départ est difficile. Ça prend un peu plus de temps qu'on pense à faire du bon compost mais, une fois que c'est parti, ça va très bien.

3725

MME CONSTANCE SÉGUIN:

Puis, dans notre groupe, on a des gens qui s'y connaissent et puis qui font assez régulièrement, ils répondent aux questions des gens ou ils peuvent, à différents endroits, comme présentement on est à faire justement, à participer pour une fête pour les enfants, les sensibiliser, je pense que ça va être un volet assez intéressant. Puis il y a beaucoup de personnes qui s'intéressent à l'agriculture écologique dans notre milieu, et puis on sensibilise beaucoup à ça, le compostage domestique.

3735

MME NICOLE BOULET:

3740 Peut-être une autre question. Vous parlez beaucoup de récupération, de recyclage, de responsabilisation. C'est certain, en fait, il y a des quotas qui ont été, en fait, qui ont été mis dans la politique pour que les citoyens, d'ici 2008, réussissent à les atteindre.

Quant aux entreprises, est-ce que vous pensez que les règles qui s'appliquent pour les citoyens devraient être les mêmes pour les entreprises?

3745 **M. NORMAND GRÉGOIRE:**

Je ne pense pas. Elles vont être différentes, ça ne veut pas dire qu'elles vont être moins rigides ou moins strictes, elles vont être différentes.

3750 Souvent, une entreprise qui produit quelque chose, ce qu'elle n'utilise pas, les déchets, sont des pertes finalement, ça fait partie du prix, en tout cas, ou du coût des matières premières qu'elles ont à assumer.

3755 Une compagnie qui produit certaines choses qui sont déficientes ou qui sont, carrément, qui ne fonctionnent pas, il peut arriver très bien que le produit s'en va carrément à la poubelle. Il pourrait aussi être réparé mais ce n'est pas évident. Une automobile, c'est réparé, mais je ne suis pas certain qu'un stylo-bille qui ne fonctionne pas va être récupéré puis recyclé, il va facilement être envoyé à la poubelle.

3760 Donc, dans ce sens-là, il faut tenir compte de ce que l'entreprise fait et comment elle procède pour s'assurer que ce qu'elle fait, elle le fait le mieux possible. Ce qui est recyclé, ce qui peut être recyclé l'est recyclé.

3765 Nous, on met davantage l'accent, je pense, dans notre mémoire, en fait, c'est ce qu'on a essayé de dire, on voudrait que les entreprises ne favorisent pas la surconsommation, le suremballage, donc la production de déchets finalement. Même si ce n'est pas l'entreprise qui le produit, celui qui achète un produit n'a pas souvent le choix que d'acheter telle chose qui est déjà emballée ou suremballée, et la personne qui va être responsable du déchet, ce n'est peut-être pas la compagnie qui l'a fabriqué mais, en bout de ligne, le consommateur n'aura probablement rien à faire avec l'emballage, donc il va, ou le recycler, ou l'envoyer au dépotoir.

3770

MME NICOLE BOULET:

3775 Merci beaucoup. J'inviterais maintenant madame Claire Tellier. Bonsoir, madame Tellier.

MME CLAIRE TELLIER:

3780 Bonsoir, madame la Présidente. Bonsoir, monsieur le Commissaire.

3780

Mon mémoire s'intitule **Où fera-t-il bon vivre à Sainte-Geneviève-de-Berthier?**

**** Lecture du mémoire ****

3785 Le dernier paragraphe, c'est la collaboration d'un agriculteur qui a fait, qui a écrit ce texte.

MME NICOLE BOULET:

Merci.

3790

M. JACQUES PELLETIER:

Justement par rapport à ce dernier paragraphe, à votre avis, qu'est-ce que ça prendrait pour réduire vos inquiétudes quant à la qualité de l'eau?

3795

MME CLAIRE TELLIER:

Je crois qu'il faudrait s'assurer d'avoir des tests réguliers pour connaître la profondeur ou l'inquiétude qu'on doit avoir par rapport à cette eau-là. Alors je crois que s'assurer d'avoir une équipe qui, régulièrement, aille puiser cette eau-là et vérifier les barèmes importants si c'est inquiétant ou pas.

3800

M. JACQUES PELLETIER:

Et informe la population de quelle manière?

3805

MME CLAIRE TELLIER:

Moi, je pense que les gens qui vivent autour de ce site-là ont droit à connaître.

3810

M. JACQUES PELLETIER:

À la page 5, vous faites allusion à l'odeur. À quelle fréquence êtes-vous incommodée par les odeurs en provenance du site?

3815

MME CLAIRE TELLIER:

C'est périodique. L'été, beaucoup, presque constamment. Il y a des vagues, dépendamment des vents dirigeants ou pas, vers le sud.

3820

M. JACQUES PELLETIER:

Constamment c'est chaque jour?

3825

MME CLAIRE TELLIER:

Il y a des journées, quand c'est bas, quand le temps est bas et c'est humide, c'est constant.

3830

M. JACQUES PELLETIER:

Est-ce que c'est pire maintenant qu'avant?

3835

MME CLAIRE TELLIER:

C'est-à-dire que ça s'accroît d'une année à l'autre.

M. JACQUES PELLETIER:

3840

Vous notez ça depuis combien d'années?

MME CLAIRE TELLIER:

3845

Je dirais depuis, 2, 3 ans, c'est beaucoup plus accentué.

M. JACQUES PELLETIER:

À la page 4, vous dites que le projet est démesuré. En quoi vous le trouvez démesuré?

3850

MME CLAIRE TELLIER:

Je trouve que, je suis d'avis avec, que le gouvernement serait d'accord à ce que chaque MRC ou 2 MRC prennent en charge leurs rejets, déchets, alors je trouve que c'est irrespectueux, pour les gens autour du site, d'utiliser encore cet agrandissement-là, ça fait déjà 28 ans qu'on en subit les conséquences. On a une part, je vais dire comme un de mes amis, une part sociale déjà de faite au niveau de notre population, et je pense que, maintenant, il serait démesuré en plus de demander au niveau, on a une conscience sociale, on a une conscience..., une conscience sociale, ce n'est pas seulement les citoyens, il y a aussi les promoteurs qui doivent avoir une conscience sociale. Alors si on enlève le gain, peut-être qu'on verrait ça avec des yeux différents.

3855

3860

M. JACQUES PELLETIER:

Avez-vous déjà signifié vos doléances aux autorités compétentes d'une quelconque façon à l'égard des problèmes d'odeur, par exemple, que vous avez pu subir?

3865

MME CLAIRE TELLIER:

On a déjà téléphoné au ministère de l'Environnement pour lui signifier, oui.

3870

M. JACQUES PELLETIER:

C'est au ministère de l'Environnement que vous avez l'habitude ou le réflexe d'appeler plutôt que...

3875

MME CLAIRE TELLIER:

Oui, les quelques fois, oui.

3880

M. JACQUES PELLETIER:

Merci.

MME NICOLE BOULET:

3885

Vous n'avez pas contacté le promoteur?

MME CLAIRE TELLIER:

3890

On se côtoie de temps en temps, alors ils le savent, on leur a dit. Ils sont au courant et ils respirent eux aussi.

MME NICOLE BOULET:

3895

Dans votre mémoire, vous parlez des valeurs familiales, vous parlez de confiance. Ce qu'on a entendu ce soir, la confiance, le lien de confiance, en tout cas, ne semble pas, semble être très fragile entre une partie de la population et le promoteur. Qu'est-ce que vous pensez qui pourrait, qui serait, en fait, un gage d'amélioration en regard de la confiance par rapport au promoteur ou au projet qui nous est présenté? Qu'est-ce que ça prendrait?

3900

MME CLAIRE TELLIER:

3905

J'ai beaucoup aimé votre terme de fragilité dans votre question. On n'a même pas le goût que ça agrandisse d'une façon démesurée, alors je me dis plus ça va grandir, peut-être que la confiance va s'effriter encore plus, ça va devenir un fil. Alors déjà de maintenir juste l'essentiel de nos besoins aux deux MRC, bien, je me dis, en tout cas, on assure la qualité de vie pour tout le monde autour. C'est proportionnel. C'est délicat.

MME NICOLE BOULET:

3910

Merci beaucoup, madame. Alors c'était le dernier mémoire pour ce soir. Est-ce que, en arrière, madame Poliquin, il y a des gens qui s'étaient inscrits? Non.

3915

Alors je vous remercie beaucoup. Demain, 13H00 pour la deuxième séance.

Je, soussignée, **LOUISE TREMBLAY**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de la preuve et du témoignage pris dans cette cause au moyen du sténomasque.

3920

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

J.C.

3925

LOUISE TREMBLAY, s.o.

LT
